



Rapport d'activités 2024

Table des matières

LE TERRITOIRE BAZOIS LOIRE MORVAN	5
EN RESUME	6
LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	7
Les compétences obligatoires.....	7
Les compétences supplémentaires soumis à l'intérêt communautaire	7
Les autres compétences supplémentaires	8
LES INSTANCES	9
Le Conseil Communautaire.....	9
Le Bureau Communautaire	10
Délégations des attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire	12
Les Commissions	13
La Conférence des maires	15
Nos adhésions	16
ORGANISATION.....	17
L'organisation géographique.....	17
LES SITES BAZOIS LOIRE MORVAN	18
L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE.....	19
MESURES DE PREVENTION.....	24
DUER ET PAPRI Pact :	24
Subventions :	25
Perspectives pour 2025 :	26
FINANCES	27
Comptes financiers uniques 2024	27
Fiscalité	29
JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE.....	30
Activité juridique.....	30
Activité commande publique	30
PROJET DE TERRITOIRE	32
Un territoire durable pour maintenir et attirer de nouveaux habitants	32
Le Département de la Nièvre investit dans les projets de notre territoire.....	32
TRANSITION ECOLOGIQUE.....	33
En 2024, la CCBLM a poursuivi ou mis en place des aides financières :	33
Accompagnement du Département vers une stratégie d'adaptation au changement climatique	33
Zones d'accélération des Energies Renouvelables	34
HABITAT	35



La Communauté de communes s'engage pour l'Habitat	35
Les aides aux particuliers pour la rénovation énergétique et l'autonomie.....	35
PETITES VILLES DE DEMAIN.....	37
Formation Chef de projets Petites Ville de Demain portée par la Banque des territoires ...	37
Changement de Chef de projets pour Cercy-la-Tour et Luzy	37
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	41
Accompagnement et soutien des entreprises.....	41
Un rôle de premier accueil pour les entreprises et porteurs de projet.....	42
Recrutement d'une alternante	43
La Maison du Bazois.....	43
Zones d'Activités Economiques (ZAE) d'intérêt intercommunal	43
Partenariats économiques	44
Fréquentation centre télétravail.....	45
Ecole de Production du Morvan – 58	46
AGRICULTURE ET PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	47
Le Projet Alimentaire Territorial.....	47
Aide à l'immobilier agricole	48
Subventions agricoles.....	49
ATTRACTIVITÉ.....	50
Le Kit accueil « BLM Ici On Peut »	50
Forum local des métiers et de la formation	50
Essayez La Nièvre	51
NUMERIQUE	52
Le Numérique au service d'une meilleure attractivité du territoire	52
Les conseillers numériques et la lutte active contre l'illectronisme	52
Coordination interterritoriale (CD58/ ARNiA)	53
TOURISME	54
Evènements 2024.....	54
Enseignes Rives du Morvan à Saint-Honoré-les-Bains, Châtillon-en-Bazois, et Moulins-Engilbert	55
Fréquentation 2024.....	55
Taxe de séjour	57
CULTURE	58
La nouvelle convention de développement culturel.....	58
Retour sur Les Projets « Contrat Local d'Education Artistique » 2024 à destination des Maternelles :	58
Micro-Folie BLM.....	62
Le partenariat La Maison / CCBLM, une véritable dynamique culturelle pour le territoire..	63



Cinéma en plein air	64
Art en gare 2024	65
Subvention aux associations culturelles en 2024	65
ACTION SOCIALE	67
Enfance-jeunesse et maisons France Services	67
Bâtiment des centres sociaux	68
L'espace vestiaire à Chatillon en Bazois	68
Projet de micro-crèche « Entre Loire et Morvan »	68
Autres financements :	69
MOBILITE	70
Les chèques mobilité, pour faciliter le déplacement des personnes.	70
Tous en Gare pour inventer la gare de demain ! !	70
SANTÉ	72
La santé, un enjeu majeur pour le territoire	72
URBANISME	74
Evolution des documents d'urbanisme	74
Vers un futur plan local d'urbanisme intercommunal	75
Recrutement du chargé de mission urbanisme	75
Réalisation du premier rapport triennal sur la consommation d'ENAF	75
Vers un SCoT	75
VOIRIE	76
Travaux routiers :	76
Ouvrages d'art :	76
Entretien des accotements voirie (régie intercommunale)	76
DÉCHETS MÉNAGERS	77
Poursuite de la modernisation des déchetteries	77
Evolution des tonnages	78
ASSAINISSEMT	79
Assainissement collectif	79
Assainissement non Collectif	81
LES BÂTIMENTS ET MATÉRIELS	82
LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	83
ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION	84
Un dispositif de l'Insertion par l'Activité Economique	84
Travaux réalisés	85
INFOS UTILES	86

LE TERRITOIRE BAZOIS LOIRE MORVAN



LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Il n'y a pas eu de changement statutaire en 2024.



Les compétences obligatoires

1°) Aménagement de l'espace et documents d'urbanisme

2°) Actions de développement économique création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,

3°) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

4°) Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs

5°) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

6°) Assainissement des eaux usées

Les compétences supplémentaires soumis à l'intérêt communautaire

1°) Protection et mise en valeur de l'environnement

2°) Politique du logement et du cadre de vie

Aides à l'amélioration de l'habitat, communication sur les dispositifs en matière d'habitat, appui technique en ingénierie pour les communes, définition de la stratégie habitat à l'échelle intercommunale

3°) Création, aménagement et entretien de la voirie

Bande de roulement, accotement (hors parkings, places et trottoirs) et ouvrages d'art

4°) Action Sociale d'intérêt communautaire

Politique en direction de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des familles en partenariat avec les Centres sociaux (accueil de loisirs, multi-accueil, relais assistantes maternelles et ludothèques)

Aide à la mobilité

5°) Création et gestion de Maisons de services au public



Les autres compétences supplémentaires

1°) Actions culturelles :

Subventions des évènements culturels, mise en œuvre d'un programme d'éducation artistique, spectacles programmés dans le cadre de la saison culturelle

2°) Insertion :

Gestion d'un service intercommunal d'insertion

3°) Sanitaire, médico-social et personnes âgées :

Aide à la recherche de nouveaux professionnels de santé, gestion des maisons de santé, MARPA de Millay

4°) Tourisme :

Création, aménagement, promotion, entretien et balisage de circuits de randonnées, Schéma de développement touristique, aménagements touristiques retenus dans le cadre du Schéma et du Projet de territoire de la Communauté de communes.

5°) Réseaux et services locaux de communications électroniques

6°) Agriculture

Actions visant à favoriser le maintien et le développement d'une agriculture de qualité et à aider à l'installation et à la transmission des entreprises agricoles.

7°) Organisation de la mobilité

8°) Ecole de production labellisée par la Fédération Nationale des Ecoles de Production (FNEP)

LES INSTANCES

Le Conseil Communautaire

Composition

Le Conseil communautaire regroupe 67 conseillers communautaires selon la répartition suivante :

Communes	Nombre de sièges au conseil communautaire	Communes	Nombre de sièges au conseil communautaire
Achun	1	Montapas	1
Alluy	1	Montaron	1
Aunay-en-Bazois	1	Mont-et-Marré	1
Avrée	1	Montigny-sur-Canne	1
Biches	1	Moulins-Engilbert	5
Brinay	1	Ougny	1
Cercy-la-Tour	7	Poil	1
Charrin	2	Préporché	1
Châtillon-en-Bazois	3	Remilly	1
Chiddes	1	Saint Gratien-Savigny	1
Chouigny	1	Saint Hilaire Fontaine	1
Dun-sur-Grandry	1	Saint Honoré-les-Bains	2
Flety	1	Saint Seine	1
Fours	2	Savigny Poil Fol	1
Isenay	1	Sémelay	1
La Nocle-Maulaix	1	Sermages	1
Lanty	1	Tamnay-en-Bazois	1
Larochemillay	1	Tazilly	1
Limanton	1	Ternant	1
Luzy	7	Thaix	1
Maux	1	Tintury	1
Millay	1	Vandenesse	1
Montambert	1	Villapourçon	1
		TOTAL	67

Les changements dans les membres du conseil communautaire en 2024

Juillet 2024 : Commune de Préporché : Décès de M. Jean-Claude MERLIN, conseiller communautaire suppléant au Conseil Communautaire remplacé par M. Thierry PACHOUT.



8 Conseils Communautaires



196 Délibérations



Le Bureau Communautaire

Composition

Le Bureau communautaire est composé des membres suivants :

- Président
- 6 Vice-Présidents
- 4 conseillers communautaires délégués
- 2 autres membres du bureau sans délégation

Président

Monsieur Serge CAILLOT,
Maire de Charrin

1er Vice-Président

Monsieur David BONGARD
(Maire de Fours) en charge
des Finances).

2ème Vice-Président

Madame Marie-Claire RANVIER
(Conseillère municipale de Moulins-
Engilbert, en charge du développement).

3ème Vice-Président

Monsieur Didier BOURLON
(Maire de Saint Honoré-les-Bains),
en charge du Tourisme et des Chemins
de Randonnée.

4ème Vice-Président

Monsieur Michel MULOT
(Conseiller Municipal de Cercy-la-Tour),
en charge des Déchets Ménagers.

5ème Vice-Président

Monsieur Pierre TISSIER-MARLOT
(Maire de Brinay) en charge de la Voirie
et de l'Assainissement.

6ème Vice-Président

Monsieur Michel MARIE
(Maire de Châtillon-en-Bazois), en charge
des Travaux, des Bâtiments, l'Habitat, de
l'Urbanisme et Chantier d'Insertion.



Conseiller Communautaire délégué à la santé :
Monsieur Jean-Paul LAMBOURG, Conseiller municipal de Moulins-Engilbert

Conseiller Communautaire délégué à la Culture et à la Vie Associative :
Madame Annick BERTRAND, Maire de LANTY.

Conseiller Communautaire délégué à l'Action Sociale et Mobilité :
Monsieur Jean-Christophe SAVE, adjoint au Maire de Chatillon-en-Bazois.

Conseiller Communautaire délégué au numérique et à la Transition Ecologique :
Monsieur Antoine-Audoine MAGGIAR, Maire de Montigny-sur-Canne.

Autre membre du bureau :
Monsieur Serge DUCREUZOT, Maire de Moulins-Engilbert

Autre membre du bureau :
Madame Dominique STRIESKA, Maire de Sermages.



Délégations des attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire

- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCBLM sont supérieurs à 5 000 € HT et inférieurs à 25 000 € HT, et lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget.
- Créer ou modifier les régies communautaires
- Prendre, lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget, toute décision concernant la préparation, la négociation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés suivants : marchés passés dont le montant est inférieur à 25 000 € HT ;
- Approuver et conclure tous avenants et décisions de poursuivre à tout marché quelle que soit sa forme de passation dans la mesure où celui-ci conduit à une évolution du marché initial de plus de 5% et sous réserve de l'avis formel de la Commission d'Appel d'Offres.
- Conclure et réviser le louage de choses et de biens immobiliers, en particulier les maisons de santé, les logements, et les biens commerciaux.
- Accepter au nom de la Communauté de communes les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Prendre toute décision, dans la limite des crédits votés au budget et pour les postes ouverts au tableau des effectifs, relative au recrutement et à la rémunération d'agents non titulaires prévus par l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié par l'article 40 de la loi n°2012 -347 du 12 mars 2012.



13 bureaux Communautaires



140 Délibérations



Les Commissions

Les commissions obligatoires

- Commission appel d'offres
- Commission de délégation des services publics
- Commission accessibilité
- Commission locale d'évaluation des charges transférées
- Commission intercommunale des impôts directs
- Comité social territorial
- Conseil d'exploitation Office de tourisme

Les commissions thématiques

- Commission finances
- Commission ressources humaines

- Commission déchets ménagers
 - Sous-groupe de travail : déchetteries/agents
 - Sous-groupe de travail : collecte
 - Sous-groupe de travail : REOM
 - Sous-groupe de travail : réclamations

- Commission GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations)

- Commission développement territorial
 - Sous-commission économie
 - Sous-commission agriculture
 - Sous-commission attractivité
 - Sous-commission numérique

- Commission chemins de randonnée et paysage

- Commission voirie - Assainissement
 - Sous-commission voirie
 - Sous-commission assainissement

- Commission urbanisme - habitat
- Commission bâtiments
- Commission chantier d'insertion
- Commission action sociale et mobilité
- Commission culture et vie associative
- Commission santé
- Groupe de travail sur la transition écologique

Les commissions thématiques sont composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux.



La vie des commissions

COMMISSIONS 2024	Nombre de réunions
THEMATIQUES	
FINANCES	3
RESSOURCES HUMAINES	9
DECHETS MENAGERS	3
GEMAPI	1
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	
SOUS COMMISSION ECONOMIE	5
SOUS COMMISSION AGRICULTURE	4
SOUS COMMISSION HABITAT	0
SOUS COMMISSION ATTRACTIVITE	3
SOUS COMMISSION NUMERIQUE	2
PAYSAGE ET CHEMINS DE RANDONNEES	1
CONSEIL D'EXPLOITATION	3
ACTION SOCIALE ET MOBILITE	4
CULTURE	5
SANTE	1
VOIRIE	3
ASSAINISSEMENT	7
URBANISME	2
BATIMENTS	0
INSERTION	2
OBLIGATOIRES	
APPEL D'OFFRES	12
DELEGATION DES SERVICES PUBLICS	1
ACCESSIBILITE	0
LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES	0
INTERCOMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS	0
COMITE SOCIAL TERRITORIAL	6



La Conférence des maires

Le Président peut procéder à la consultation des maires des Communes membres, soit à son initiative, soit sur la demande du tiers des communes, soit à la demande de l'Assemblée délibérante. Cette consultation est appelée « Conférence des Maires ».

La Conférence des Maires est une instance de concertation, de partage d'informations, et, le cas échéant, d'échanges sur les questions statutaires et d'organisation générale.

L'urbanisme :

La conférence des maires s'est réunie le 1^{er} juillet 2024 concernant le SCOT Nivernais Morvan et le Plan local d'urbanisme de la Communauté de communes.



Nos adhésions

La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan adhère aux organismes suivants :

- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Nivernais Morvan
- Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan
- Syndicat mixte Nièvre Numérique
- Syndicat mixte d'équipement touristique du Canal du Nivernais
- Syndicat de Gestion des déchets du centre nivernais
- Etablissement public foncier
- GIP ARNIA
- La Fabrique emploi et territoires
- Nièvre attractive
- Nièvre Ingénierie
- SIEEEN
- Missions locales : Nivernais Morvan et Nevers Sud Nivernais
- Centres Sociaux : Bazois, Entre Loire et Morvan, Moulins-Engilbert et Luzu
- Loire itinérances
- ASCOMADE
- Radio FDL
- Initiative Nièvre



ORGANISATION

L'organisation géographique

Les agents de la Communauté de communes travaillent sur 13 sites répartis de la manière suivante :

Administration :

- Le siège social à Moulins-Engilbert
- Le site administratif à Cercy-la-Tour
- Le site administratif à Châtillon-en-Bazois
- Le site administratif à Luzy

Office de tourisme :

- Le siège administratif à Saint-Honoré-les-Bains
- Le bureau d'information touristique à Moulins-Engilbert
- Le bureau d'information touristique à Cercy-la-Tour
- Le bureau d'information touristique à Châtillon-en-Bazois
- Le bureau d'information touristique à Luzy

Déchets ménagers :

- Le service administratif des déchets ménagers à Saint-Honoré-les-Bains
- La déchetterie à Cercy-la-Tour
- La déchetterie à Préporché
- La déchetterie à Luzy

A noter que les habitants des communes du Bazois ont accès à la déchetterie de Rouy gérée par le SGDCN.

Les sites administratifs de la CCBLM, peu visibles du grand public, ont également fait l'objet de nouvelles signalétiques à Moulins-Engilbert et à Châtillon-en-Bazois. Ainsi, les sites administratifs de Cercy-La-Tour, Luzy et Saint-Honoré-les-Bains, ainsi que les déchetteries et principales stations d'épuration affichent dorénavant le logo communautaire.



LES SITES BAZOIS LOIRE MORVAN



Déchetteries Bazois Loire Morvan



Office de Tourisme Rives du Morvan



Sites administratifs Bazois Loire Morvan



L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La Communauté de communes est organisée en une direction générale et en 5 pôles :

- Ressources Humaines
- Finances
- Juridique et commande publique
- Développement
- Services Techniques

DIRECTION GÉNÉRALE

Sous la responsabilité directe du Président : M. Serge CAILLOT

Directrice Générale des Services	Mme Maëlle GRANGEON
Secrétaire chargée des instances Secrétaires polyvalentes	Mme Valérie LACHAUD Mme Patricia PERRIN Mme Cristèle GIRARD
Chargée des archives	Mme Sandra COPIE-LEGENBRE
Chargée de communication	Mme Sylvia DENTZER

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

Sous la responsabilité directe du Président : M. Serge CAILLOT

Directrice des Ressources Humaines		Mme Chrystelle FORTIER-LAUMAIN
Ressources Humaines	Assistante	Mme Nathalie LETELLIER
	Secrétaire	Mme Océane GOUJON
Prévention	Assistante de prévention	Mme Sandra COPIE-LEGENBRE
SERVICE INTERCOMMUNAL D'INSERTION (S.2.I)	Chef d'équipe	M. Jean-Yann QUETARD
	Secrétaire	Mme Océane GOUJON



<p>SERVICE INTERCOMMUNAL D'INSERTION (S.2.I)</p> <p><u>Vice-Président</u> :</p> <p><i>M. Michel MARIE</i></p>	<p>Agents d'entretien polyvalent</p>	<p>M. Pascal BOURDIAUX</p> <p>M. Jean-Paul COURAULT</p> <p>M. David DELATTRE</p> <p>M. Johnny JEANZAC</p> <p>M. Damien JOUANNEAU</p> <p>M. Stéphane LACOUTURE</p> <p>M. Mattéo MAHIEU</p> <p>M. Frédéric MARCEAU</p> <p>M. Ludovic TAUPIN</p> <p>M. Kyllian VOISIN</p>
--	--	--

PÔLE JURIDIQUE

Sous la responsabilité directe du Président : M. Serge Caillot

<p>Directeur juridique et de la commande publique</p>	<p>M. Jean-Sébastien HALLIEZ</p>
<p>Secrétaire</p>	<p>Mme Cristèle GIRARD</p>

PÔLE FINANCES

Sous la responsabilité du Vice-Président : M. David BONGARD

<p>Directrice Financière</p>	<p>Mme Anne FALANTIN</p>
<p>Budget général</p>	<p>Mme Valérie DESBOUIS-MARTIN</p>
<p>Budget général Budget annexe voirie</p>	<p>M. Arnaud BREGNON</p>
<p>Budgets annexes office de tourisme, assainissement collectif, SPANC</p>	<p>Mme Séverine FERDINAND</p>
<p>Comptable et coordinatrice REOM Agents REOM</p>	<p>Mme Maria SAN NAZARIO Mme Céline BERNARD Mme Charlène ROY</p>



PÔLE DÉVELOPPEMENT

Directeur de pôle		M. Baptiste PERRIER
ACCUEIL NOUVELLES POPULATIONS ET NUMERIQUE	Agent de développement Accueil nouvelle population et coordinatrice numérique	Mme Lucille HUOT MARLOT
Conseillers délégués : Mme Marie-Claire RANVIER (attractivité), M. Antoine-Audoine MAGGIAR (numérique).		
NUMERIQUE	Conseillers numérique	M. Arnaud BOURSILLON M. Christophe MOQUET
Conseiller délégué : M. Antoine-Audoine MAGGIAR		
CULTURE	Agent de développement	M. Didier CORNU
Conseillère déléguée : Mme Annick BERTRAND		
ECONOMIE ET AGRICULTURE	Agent de développement	M. Romain GEMBLE
Vice-Présidente: Mme Marie-Claire RANVIER		
PETITES VILLES DE DEMAIN	Référente transition et PAT Cheffe de projet	Mme Maïté POURBAIX En cours de recrutement
Vice-Présidente: Mme Marie-Claire RANVIER		
HABITAT	Référente	Recrutement en cours
Vice-Président: M. Michel MARIE		
ACTION SOCIALE ENFANCE JEUNESSE MOBILITE	Agent de développement	Mme Catherine MARTY-TOUTAIN
Conseiller délégué: M. Jean-Christophe SAVE		



TOURISME		
TOURISME	Directrice	Mme Elise SOYER
	Directrice adjointe	Mme Sandrine LARRIVEE
	Chargée de l'animation numérique	Mme Sylvia DENTZER
	Conseiller(es) en séjour	M. Jean-Philippe BERLET Mme Justine BOUTMY-GARNIER Mme Nathalie POUPON Mme Mathilde MAZET Mme Geralda VAN EMOUS
<u>Vice-Président</u> : M. Didier BOURLON		

PÔLE DES SERVICES TECHNIQUES

Directrice des Services Techniques		Mme Marie CAZAU
ASSAINISSEMENT	Chef de service	M. Matthieu LEROY
	Assistant du chef de service	M. Yoann SOULARD
	Agents d'assainissement	M. Franck CLEMENT M. Philippe ERQUIET M. Stéphane WOJCIK
	Agent administratif	Mme Isabelle BONNOT
<u>Vice-Président</u> : M. Pierre TISSIER-MARLOT		
BATIMENTS	Cheffe de service	Mme Justine ROY
MATERIELS	Agent technique polyvalent du patrimoine intercommunal	M. Christophe THERET
<u>Vice-Président</u> : M. Michel MARIE		
URBANISME	Chargé de mission	M. Saïba SARE
	Secrétaire	Mme Sandra COPIE-LEGENDRE
<u>Vice-Président</u> : M. Michel Marie		



VOIRIE	Chef de service	M. Xavier FORTEZA
	Agent voirie	M. Jean-Michel DEBRY
<u>Vice-Président</u> : M. Pierre TISSIER-MARLOT		
DÉCHETS MÉNAGERS	Chef de service	M. Emmanuel SAVE
	Chef d'équipe des déchetteries	Recrutement en stand-by
	Ambassadeur de tri	Mme Manon ALLOIN Mme Bérengère BRACON
	Gardiens de déchetteries	M. Stéphane COGNARD M. Jean-Marc DEBRUN M. Michaël GRAVADE M. Nicolas GRAVADE M. Gilles MANDEREAU M. Nicolas MARTIN Mme Sandrine SCHNEIDER M. Patrick POULAILLEAU M. Bruno RAFFAELLI
<u>Vice-Président</u> : M. Michel MULOT		



MESURES DE PREVENTION

En raison du départ à la retraite d'un agent de prévention au 1^{er} juillet 2024, effectuant 10 heures hebdomadaires sur le terrain, Madame Sandra COPIE-LEGENDRE, assistante de prévention effectuant 7 heures par semaine pour la partie administrative de la thématique, a vu son temps de travail augmenter de 10 heures pour la prévention. Le temps de travail alloué pour la prévention a été ainsi maintenu à 17h00 hebdomadaires mais attribué à un seul agent au lieu de 2.

Ainsi, cette nouvelle organisation a permis la mise à jour en intégralité du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et l'élaboration du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact).

DUER ET PAPRI Pact :

Ce travail de fond a révélé plusieurs axes d'amélioration et donné lieu à la mise en œuvre de diverses actions concrètes :

- Élaboration d'un marché d'équipement et de protections individuelles (EPI) pour harmoniser les dotations entre services et garantir une certaine qualité et confort des produits. Réduction de coûts pour la collectivité,
- Achat de rampes de chargement,
- Achat de montres de protection du travailleur isolé (PTI) pour les travailleurs isolés notamment pour les services des déchets ménagers et assainissement,
- Achat d'un bungalow pour la déchetterie de Cercy la Tour,
- Achat de 3 plateformes pour accéder aux compacteurs à carton,
- Sécurisation de câbles électriques visibles et non protégés sur différents sites,
- Installation de défibrillateurs et formation en interne à son utilisation,
- Formation à l'utilisation des extincteurs pour l'ensemble des agents publics de la CCBLM,
- Renouvellement des trousse de secours,
- Déclarations d'accidents, d'accidents bénins et d'incidents centralisées et analysées.

Pour les risques psychosociaux (RPS), les agents ont été informés de la mise en place d'une ligne téléphonique par le Centre de Gestion de la Nièvre en partenariat avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour les agents rencontrant des difficultés au travail ou sociales.

Le Comité de Pilotage de l'audit organisationnel et les RPS s'est réuni. Il y a eu 4 réunions d'encadrants soit une par trimestre. L'idée d'un groupe sur la cohésion a émergé.

Collaboration avec les structures locales :

La CCBLM s'est entourée des acteurs locaux tels que le Centre de Gestion de la Nièvre (CDG58) et le Service Santé et Sécurité au Travail Inter Fonctions Publiques de la Nièvre appelé Pole SST.



Le Centre de Gestion de la Nièvre

Ainsi, l'ingénieur en prévention, a visité tous les sites de la CCBLM : les sites administratifs, les 3 déchetteries, le garage de Fours, l'office de tourisme de St-Honoré-les-Bains et les Bureaux d'Information Touristique.

Le but était d'améliorer et d'optimiser l'installation de chaque poste de travail en effectuant des changements organisationnels lors de la visite et de recenser les besoins des postes de travail en mobilier ergonomique.

Puis, cela a permis d'identifier ou de confirmer les situations à risques : bungalow défectueux en phase d'être changé, absence de garde-corps, produits non étiquetés, etc...

Enfin, le CDG58 a prêté à la CCBLM des équipements adaptés (souris ergonomique, support d'accueil d'ordinateur portable, support de documents pour saisie informatique) pendant deux semaines afin que les agents puissent tester en vue de les équiper en fonction des besoins.

Le pôle SST (GIP - Service Santé et Sécurité au Travail Inter Fonctions Publiques de la Nièvre)

Afin de connaître les conditions de travail des agents ainsi que leurs environnements, le pôle SST a visité toutes les unités de travail des agents afin de dresser une fiche établissement avec le descriptif de chaque site de travail en annexe.

En parallèle, le pôle RH a fourni l'ensemble des fiches de postes mises à jour.

Ces documents améliorent la compréhension du Médecin du Travail lors des visites médicales et par conséquent la prise de décision sur l'aptitude au poste et les préconisations à faire en cas de besoin.

En outre, le pôle SST est venu en aide à la collectivité pour émettre un avis sur l'équipement d'un bureau à aménager (bureau électrique, tabouret debout-assis et fauteuil de bureau) pour une personne reconnue travailleuse handicapée avec une pathologie chronique.

Le service a également informé la CCBLM sur les subventions possibles du FIPHFP pour cet équipement.

Subventions :

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP)

Le pôle ressources humaines a obtenu une subvention de 4473,55€ du FIPHFP au titre des aides aux déplacements en compensation du handicap pour la prise en charge d'un taxi pour véhiculer un agent ayant des restrictions médicales pour le trajet domicile-travail. Le cout total du transport s'élevant à 5 525€, soit un reste à charge de 1051,45€. L'action a été menée sur 6 mois.



Fonds National de Prévention des Risques de la CNRACL

En 2024, le service déchets ménagers s'est équipé d'un nouveau bungalow, d'EPI pour risque lié aux produits, aux émissions et aux déchets, et d'un souffleur.

Le service assainissement a équipé ses véhicules de gyrophares et d'EPI pour les risques liés aux agents biologiques.

L'ensemble de ses équipements a coûté à la collectivité 56 057,43€.

Après avoir déposé une demande de subvention au titre de l'achat de matériel à visée de prévention des risques professionnels pour ses agents, la CCBLM a perçu 1 500€.

Perspectives pour 2025 :

- Poursuite de la formalisation des procédures, suivi des vérifications réglementaires, etc.
- Organisation de 1/4 d'heure sécurité réguliers en réunion de pôle ou de service.
- Permanences sur les sites chaque semaine (planning annuel des lieux et dates),
- Visites des stations d'épuration en collaboration avec les agents du service afin de recenser les risques,
- Mise à disposition de supports de communication (affiches, portes revues d'informations...).



FINANCES

Comptes financiers uniques 2024

Budgets de fonctionnement – budgets agrégés

La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a 10 budgets pour la gestion de ses compétences :

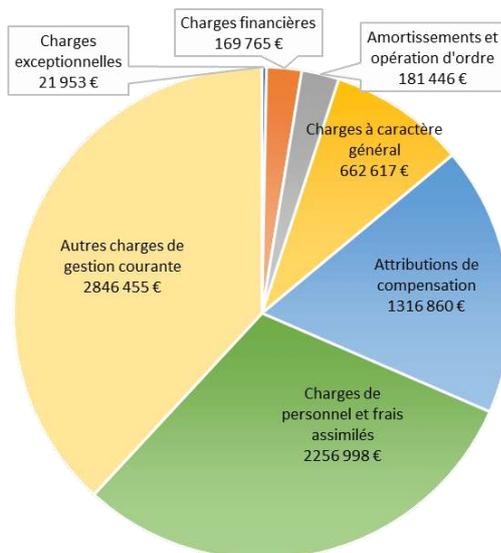
- un budget général
- 9 budgets annexes :
 - Voirie,
 - Assainissement collectif,
 - Assainissement Non collectif (SPANC),
 - Ordures Ménagères,
 - Office de tourisme,
 - ZAE de MOULINS ENGILBERT,
 - ZAE FOURS,
 - ZAE LUZY,
 - EHPAD de MILLAY



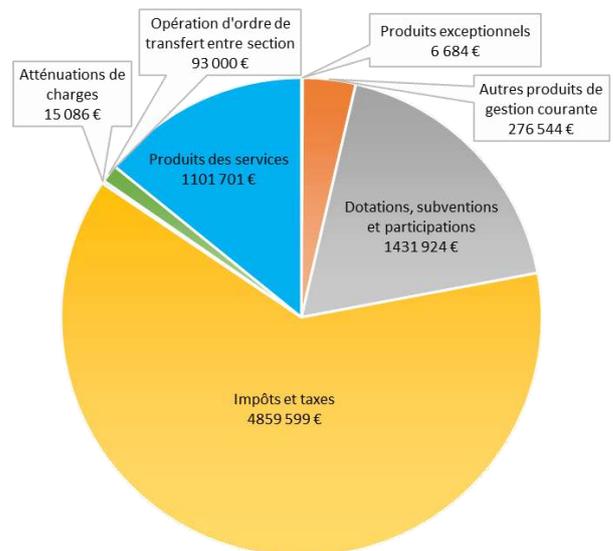
Les budgets de FONCTIONNEMENT

LE BUDGET GENERAL

LES DEPENSES = 7 456 094 €



LES RECETTES = 7 784 538 €

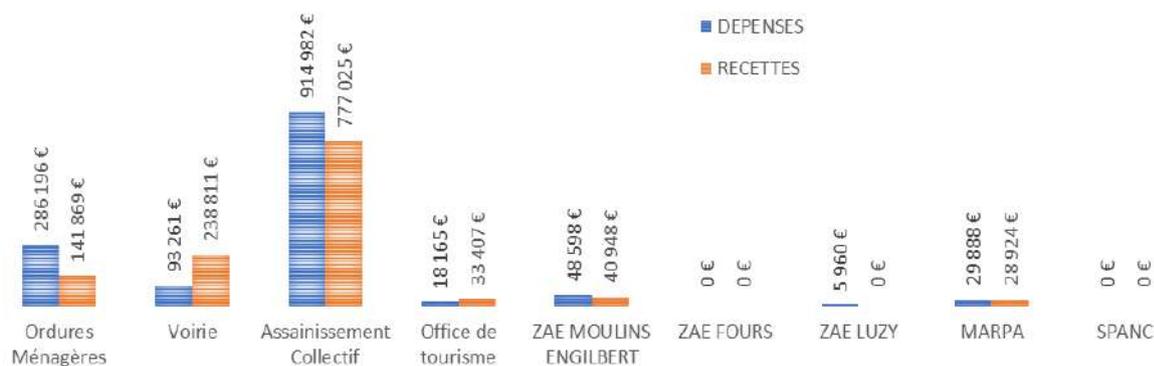
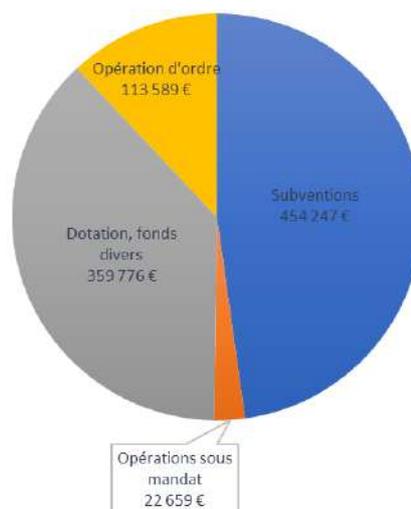
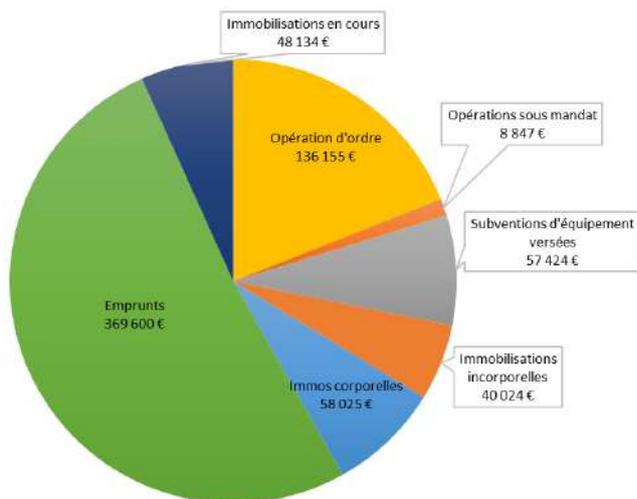


Les budgets d'INVESTISSEMENT

LE BUDGET GENERAL

LES DEPENSES = 718 208€

LES RECETTES = 950 271€



Fiscalité

Les taux d'imposition

Après 4 années sans augmentation de ses taux d'imposition, la Communauté de Communes BAZOIS LOIRE MORVAN a revu ceux-ci à la hausse pour maintenir les services à la population, face à la baisse des recettes imposées par l'État et pour poursuivre l'investissement afin de développer le territoire :

	2020	2021	2022	2023	2024
TH	5,46%	5,46%	5,46%	/	/
TH additionnelle	/	/	/	5,46%	6.01%
TFB	3,37%	3,37%	3,37%	3,37%	3,71%
TFNB	9,56%	9,56%	9,56%	9,56%	10.52%
CFE	26,31%	26,31%	26,31%	26,31%	27.09%



JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE

Le pôle Juridique et Commande Publique est chargé de défendre les intérêts de la collectivité au regard des différents qui peuvent exister, y compris les incidents déclenchant les assurances, mais aussi de participer à la bonne gestion des finances publiques par un engagement de la commande publique.

Activité juridique

Contentieux

En ce qui concerne l'activité juridique, la collectivité a été engagée dans plusieurs contentieux comme par exemple des contentieux fiscaux (collecte de la taxe de séjour et mandatement d'office), mais aussi un référé pré contractuel conclu par un jugement favorable du Tribunal Administratif de Dijon (marché évacuation ferrailles).

Les contentieux étant souvent longs, ils s'étalent parfois sur plusieurs années.

Conseil

Le pôle intervient également en conseil sur des sujets variés tout au long de l'année en fonction des besoins. Il ne faut pas négliger l'activité de conseil et de défense des intérêts de la collectivité comme par exemple des mémoires d'explication concernant le pré contrôle des fonds européens sur une l'opération « Accueil de Nouvelles Populations », qui s'est conclue positivement.

Le pôle juridique a également proposé un règlement sur les conflits d'intérêts, et une fiche opérationnelle concernant les incidents pour les assurances.

Actes, baux et conventions

Le pôle a également pour mission la rédaction des actes, en durant l'année 2024, a procédé à la mission préparatoire de vente de plusieurs bâtiments (ex : boulangerie d'Alluy, café restaurant à Biches), la rédaction de plusieurs conventions (école de production par exemple), de plusieurs baux (maison de santé notamment).

Le pôle a également rédigé un rescrit fiscal concernant le mécénat de l'école de production, qui a été accordé par le Trésor Public.

Activité commande publique

Durant l'année 2024, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à 12 reprises, et la Commission de Délégation des Services Publics 1 fois.

La Commission d'Appel d'Offres a aussi travaillé sur un règlement.

Un tableau de suivi des marchés est mis en place depuis 2023, ce qui permet de bien suivre l'activité du pôle. Par ailleurs, le pôle a créé un outil d'anticipation des marchés de reconduction, ce qui permet de mieux travailler dans la durée.

La collectivité a procédé à la conception, la publication, et la conclusion de 27 marchés publics, en hausse par rapport à 2023, pour un montant total de 2 616 091.35 € HT, dont voici la liste :

Marchés	Montant TTC ou estimation avenants compris	Nombre de lots	Avenants	Publication
AMO Télécom	5 568.00 €	1	0	Oui
Vidéo Jeunes	4 700.00 €	1	0	Oui
Etude crèche FOURS	8 479.00 €	1	0	Oui
Travaux espace vestiaires	107 468.00 €	8	0	Oui
Etude extension maison de santé Luzy	8 280.00 €	1	0	Oui
Etude bâtiment communautaire	10 560.00 €	1	0	Oui
Maîtrise d'œuvre scierie Biches	78 246.00 €	1	2	Oui
Toiture école de production	11 188.00 €	1	0	Non
Réalisation sacs kit jeunes	2 915.00 €	1	0	Non
Etude filière venaison (avenant)	1 250.00 €	1	1	Oui
EPI	33 032.91 €	3	0	Oui
Barrières Préporché et Luzy	7 560.00 €	2	0	Non
Etude mode gestion assainissement	10 500.00 €	1	0	Oui
Maîtrise d'œuvre STEP St Honoré-les-Bains	7 200.00 €	1	0	Oui
Travaux mise en séparatif réseau Rue de Vauclaix	211 138.56 €	2	2	Oui
Etude ouvrage d'art	29 736.00 €	1	0	Oui
Location tracteur	125 712.00 €	1	0	Oui
Travaux aqueduc Isenay	35 838.00 €	1	0	Non
Travaux voirie 2024	1 425 600.00 €	2	0	Oui
Travaux ZAE Moulins-Engilbert	293 848.28 €	2	1	Oui
Essais de réception ZAE	2 463.60 €	1	0	Non
Ligne trésorerie Budget Général	20 000.00 €	1	0	Oui
Evacuation ferailles	108 000.00 €	1	0	Oui
AMO PLUI	15 540.00 €	1	0	Oui
AMO diagnostic assainissement	22 680.00 €	1	0	Oui
Huisseries Centre Social Fours	13 483.00 €	1	0	Non
Révision carte communale Montambert	15 105.00 €	1	0	Non
TOTAL :	2 616 091.35 €	40	6	



PROJET DE TERRITOIRE

Un territoire durable pour maintenir et attirer de nouveaux habitants

Validé en novembre 2022, le projet de territoire de la CCBLM continue de se décliner en 2024 sur la base des enjeux suivants :

- Enjeu 1 : La rénovation de l'habitat
- Enjeu 2 : Renforcer l'offre de services aux habitants et aux touristes
- Enjeu 3 : Vers un aménagement du territoire cohérent et durable
- Enjeu 4 : Encourager une économie locale et vertueuse

Ces enjeux se déclinent en objectif et en actions.

Le Département de la Nièvre investit dans les projets de notre territoire

La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a signé un contrat cadre de partenariat avec le Département de la Nièvre pour la période 2021-2026. Ainsi, ce sont 1 497 702 € qui sont alloués à des projets de développement portés par les communes et la Communauté de communes pendant cette période. C'est une aide précieuse pour permettre l'aboutissement de nos projets.

En 2024, un comité de pilotage pour sélectionner les projets dans le cadre de la programmation 2024-2026 s'est tenu à Montambert le 4 novembre.

466 303.71 € restait à répartir. Des choix ont été proposés par le COPIL puisque le montant total des sommes sollicitées étaient de 971 151.36 €.

Les décisions finales seront prises en 2025 par le Conseil Départemental de la Nièvre et par la CCBLM.



Comité de pilotage à Montambert



TRANSITION ECOLOGIQUE

Depuis 2021, la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a souhaité s'engager dans une démarche de transition, fil conducteur de son projet de territoire et important levier d'attractivité.

En 2024, la CCBLM a poursuivi ou mis en place des aides financières :

- Bonification de l'aide à l'immobilier d'entreprise (voir page « économie ») : Depuis 2023, la CCBLM a souhaité bonifier sa subvention déjà existante à hauteur de 500€ grâce à de nouveaux critères d'éligibilité, dont les travaux permettant d'améliorer les performances énergétiques des locaux.
- Aides aux particuliers pour la rénovation énergétique (voir page habitat)
- Aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie : les périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et longues apportent une pression supplémentaire sur la ressource en eau. Afin d'y palier, la CCBLM a souhaité renouveler son soutien aux habitants, aux entreprises et aux communes du territoire en les aidant à s'équiper de cuves achetées auprès de magasin du secteur. En 2024, la collectivité a soutenu l'acquisition de 31 cuves, soit un total de subventions à hauteur de 1 367,91€.



Voir les modalités sur www.bazoisloiremorvan.fr

Plus d'informations :
Communauté de Communes Bazois Loire Morvan
03 85 30 25 86 - contact@bazoisloiremorvan.fr



Accompagnement du Département vers une stratégie d'adaptation au changement climatique

Depuis Décembre 2023, la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan est accompagnée par le Conseil Départemental. L'objectif de cette démarche est de construire une stratégie d'adaptation au changement climatique. Le travail s'est déroulé en plusieurs phases :

- Plusieurs temps d'animation ont été mis en place pour sensibiliser les agents, les élus et les administrés notamment une fresque du climat à destination des élus et des agents mais aussi 3 projections du film « Notre Planète inhabitable » à Chatillon en Bazois, à Luzy et à Saint Honoré les Bains.
- Rédaction d'un diagnostic de vulnérabilité afin d'avoir une meilleure connaissance des aléas climatiques passés, présents et futurs. Pendant plusieurs mois, un travail de croisement de données météorologiques, géologiques et des événements climatiques exceptionnels a été fait.



Zones d'accélération des Energies Renouvelables

La loi n°203-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (Loi APER) fait de la planification territoriale une disposition majeure, en remettant les communes au cœur du dispositif.



Réunion d'information à Chatillon en Bazois sur les zones ENR

Elle prévoit que les communes pourront définir, après **concertation avec la population locale**, des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables. **L'objectif est d'attirer l'implantation des projets sur les emplacements que les collectivités auront jugés les plus opportuns dans leur projet de territoire.** Lors de la première vague en 2024 sur les 46 communes de la CCBLM :

- 33 communes ont délibéré
- 5 communes étaient en cours de définition des zones
- 8 ont décidé de ne pas s'approprier la démarche.

La CCBLM a accompagné les communes, avec l'aide du SIEEEN et du Parc Naturel Régional du Morvan.



HABITAT

La Communauté de communes s'engage pour l'Habitat

Une étude stratégique pour l'habitat !

La Communauté de communes a fait de l'habitat un des enjeux majeurs de son projet de territoire.

Après avoir engagé plusieurs actions dans ce domaine, la Communauté de communes a souhaité disposer d'une connaissance plus fine et objective des dynamiques en cours sur son territoire. C'est pourquoi, riche par ailleurs des enseignements tirés du Programme Départemental de l'Habitat, elle a décidé d'engager une étude stratégique, laquelle a démarré en septembre 2023.

L'objectif de cette étude est :

- d'identifier ou de préciser les principales problématiques en matière d'habitat et de logement
- de disposer d'une vision globale des objectifs à atteindre
- de dresser la liste des actions à mener



Atelier Habitat à Chatillon en Bazois

En 2024, 5 ateliers de travail avec des élus ont permis d'affiner l'étude. Un diagnostic précis a été établi et différents scénarios de projection démographique ont été présentés en conseil communautaire. Le scénario « Accueil volontariste de population » correspondant à une évolution de la population de -0.2%, a été choisi. Ce scénario correspond à la production de 28 logements supplémentaires d'ici à 2040. Ce chiffre servira à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal. L'étude se poursuit et sera finalisée en 2025.

Un plan d'actions « habitat » viendra finaliser cette étude en 2025.

Les aides aux particuliers pour la rénovation énergétique et l'autonomie

La Communauté de Communes accompagne financièrement les particuliers dans les travaux d'amélioration de leur logement. Elle participe ainsi à trois dispositifs portés par le Conseil Départemental de la Nièvre et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)

- le Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Energie (FNAME) = il est accessible aux bénéficiaires du PIG renforcé. Il permet d'abonder le volet « performance énergétique » lorsque la dépense énergétique du ménage est supérieure à 10 % des ressources du ménage = 1 dossier en 2024



- le Fonds PROCIVIS = ce fonds départemental permet de préfinancer (sans frais et sans intérêt) les aides obtenues par les propriétaires les plus modestes pour la réalisation de leurs travaux.
- le Programme d'Intérêt Général (PIG) = il permet à des propriétaires de percevoir, sous conditions, des subventions sur des travaux d'amélioration de leur logement dès lors que ceux-ci concernent : la rénovation énergétique, le maintien à domicile ou la lutte contre l'habitat indigne. La CCBLM participe à hauteur de 4% des dossiers plafonné à 1 000 € = 38 dossiers en 2024 sur la CCBLM pour un montant de 19 108,72 €. C'est ce qu'on appelle le PIG « renforcé ».

Le PIG s'est terminé au 31/12/2024. En voici le bilan depuis 2021 et la mise en place du PIG « renforcé ».

Année	Nombre de dossiers	Montant total travaux	Montant subvention total	Montant CCBLM
2021	19	325 654,88 €	204 645,10 €	10 502,16 €
2022	42	648 121,68 €	478 010,01 €	25 237,65 €
2023	25	352 782,67 €	266 341,82 €	13 653,03 €
2024	38	697 367,43 €	442 223,20 €	19 108,72 €
Total	124	2 023 926,66 €	1 391 220,13 €	68 501,56 €



PETITES VILLES DE DEMAIN



Pour rappel, l'objectif du dispositif des Petites Villes de Demain est d'améliorer la qualité de vie dans les petites centralités et de revitaliser les centre-bourg. Les dernières étapes de mise en place des 4 Petites Villes de Demain, Cercy-la-Tour, Chatillon-en-Bazois, Luzy et Moulins-Engilbert, ont eu lieu au cours de l'année 2024.

Dans ce cadre, la CCBLM embauche une cheffe de projet pour les communes de Cercy-La-Tour et de Luzy et une cheffe de projet pour les communes de Chatillon-en-Bazois et de Moulins-Engilbert.

Formation Chef de projets Petites Ville de Demain portée par la Banque des territoires

Le rôle du Chef de projets Petites Villes de Demain est d'être une aide en ingénierie de projet. Afin d'accompagner au mieux les communes, il est important de continuer à s'informer sur les divers dispositifs d'aide qui existent. C'est pour cela qu'ils ont suivi une formation de 3 jours pour se former et se créer un réseau d'aide avec les 60 autres chefs de projets présents.

Changement de Chef de projets pour Cercy-la-Tour et Luzy

La première cheffe de projets pour les communes de Cercy-la-Tour et Luzy est partie en avril 2024. La CCBLM a fait face à des difficultés de recrutement avec un nouvel agent arrivé en octobre 2024 et parti en décembre 2024.

Projets à Cercy-la-Tour :

- Ilot Marchand-Besnard : acquisition de deux bâtiments (la maison Marchand et la maison Besnard) en 2021 et 2023 via un conventionnement avec l'EPF Doubs Bourgogne Franche Comté. Ces bâtiments, sont situés stratégiquement à l'entrée du quartier des Clairs Logis, à proximité immédiate des commerces et de la gare. Une étude pour leur rénovation a été menée en 2023. Le projet a été poursuivi en 2024 et prévoit d'accueillir la Maison France Service, un commerce et 2 logements à destination de stagiaires ou travailleurs de courte durée. Les travaux devraient débuter en 2025 pour une ouverture au public en 2026.
- Plaine de loisirs : Les travaux de la phase 1 du projet ont été réalisés en 2023. La mairie a étoffé les services disponibles sur le site en 2024 (jeux pour enfants, mini-golf) et prévoit la réalisation de la phase 2.
- Val d'Aron : Acquisition de l'ancien hôtel du Val d'Aron par Nièvre Aménagement en mars 2022. Etude jusqu'à l'APD en 2023 et dépôt du permis de construire fin 2023. Un gestionnaire a été identifié et travaille dorénavant avec l'équipe projet pour finaliser le programme et l'aménagement de l'établissement.
- La gare (*voir page mobilité*)



- Extension de la ZAE (*voir page économie*)
- Fonds façade : Lancement du fonds façade



Maisons Marchand et Besnard à Cercy La Tour

Projets à Chatillon-en-Bazois :

En 2024, les projets structurants de Chatillon-en-Bazois étaient :

- Extension et rénovation du Parc Résidentiel de Loisirs : Lancement des travaux en novembre 2024 fin du chantier estimé à l'automne 2025.
- Réhabilitation de l'ancien Maximarché : après la concertation faite en 2023, il a été établi de rénovation une nef du bâtiment en vestiaires pour le club de football local, les travaux sont faits en régie. La réflexion a été poursuivie pour le reste de l'établissement, plusieurs scénarios sont possibles.
- Mise à disposition de plusieurs terrains d'un lotissement pour l'implantation de la future gendarmerie
- Travail pluri-partenarial pour l'installation d'une école de production maraichère/primeur Jardin des Futurs dans la partie basse du « Village d'enfant » (*voir article Agriculture et Plan Alimentaire Territorial*).



Image de synthèse de l'entrée du Parc Résidentiel de Loisirs à Chatillon en Bazois



Projets à Luzy

- Fonds façades : poursuite du dispositif
- Lancement du chantier de l'aménagement de la Place du champ de foire : cette place est l'une des entrées principales du centre-bourg de Luzy. Il s'agit d'une vaste étendue d'enrobé dégradé. Le projet de requalification prévoit de mettre le cours d'eau de l'Alène à l'honneur, de végétaliser la place et créer un espace sécurisé pour les piétons tout en conservant une fonction de stationnement pour les besoins des grands événements. Un marché de maîtrise d'œuvre a été passé en 2023, suivi de concertations et d'études en 2024 pour préciser le projet. Les travaux devraient débuter en 2025.



Projet de réaménagement du Champ de foire à Luzy

- Suivi de « Tous en gare » (voir page mobilité)
- Luzy poursuit son travail sur la rénovation de l'habitat à travers le suivi des dossiers de « biens en péril imminent » afin de sécuriser les abords des constructions existantes et de redynamiser le centre-bourg.



Projets à Moulins-Engilbert :

En 2024, les projets structurants de Moulins-Engilbert étaient :

- Rénovation d'une friche communale en une médiathèque : Les travaux ont été terminés en novembre 2024. Une nouvelle réflexion a été menée sur l'aménagement intérieur du bâtiment tout le premier semestre mais la commune a fait face à des délais de livraison important qui n'ont pas permis son ouverture en fin d'année.



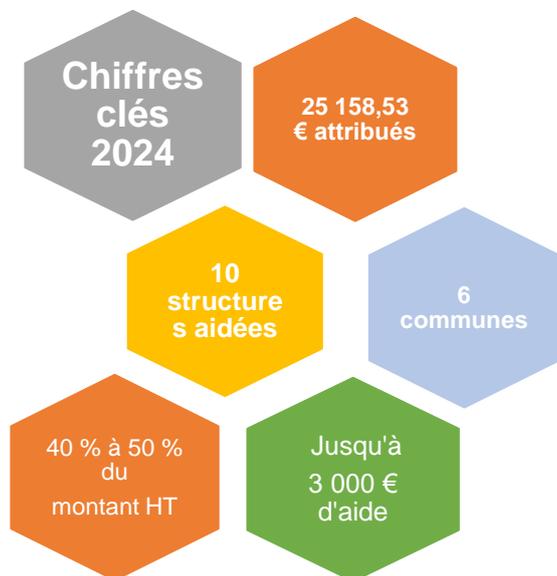
Médiathèque à Moulins-Engilbert

- Réaménagement de la Place Lafayette : Une concertation publique a été menée afin de valider les plans du futur aménagement. Après validation du projet en conseil municipal, le marché public de consultation des entreprises a été lancé et clôturé en fin d'année.
- Rénovation des vestiaires du stade municipal : après avoir retravaillé le projet, le marché public de consultation des entreprises a été lancé et clôturé en fin d'année.
- Rénovation de l'ancienne perception en Maison des internes de médecine : le marché public de consultation des entreprises a été lancé et clôturé en fin d'année.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Accompagnement et soutien des entreprises



La CCBLM soutient les entreprises dans leurs projets d'investissements sur l'immobilier d'entreprise

La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan accompagne les entreprises, dans le cadre de sa compétence développement économique. En 2024, elle a renouvelé l'aide à l'immobilier d'entreprise, dédiée à l'amélioration des locaux professionnels des entreprises de son territoire.

Cette action a pour but de favoriser le développement du commerce de proximité et de l'artisanat et l'installation de nouvelles entreprises.

Pour encourager la reprise du dernier commerce de première nécessité d'un village ou l'installation dans un local sans activité depuis plus d'un an en centre-bourg ou la réalisation de travaux permettant d'améliorer les performances énergétiques, l'aide est bonifiée jusqu'à 500 € supplémentaires.

Exemples de travaux et investissements financés :

- Rénovation de façade (vitrine, enseigne, ...)
- Aménagements intérieurs (huisseries, peintures, ...)
- Remplacement de gros matériel immobilisé
- Mises aux normes, modernisation

1 nouvelle affiche a été créée selon l'identité visuelle de la CCBLM et diffusée à l'ensemble des communes et relayée sur les réseaux (site internet et Facebook).



AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Vous êtes artisan, commerçant ou une association à but commercial et vous souhaitez améliorer vos locaux professionnels ?
La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan vous soutient !

Jusqu'à 3 000 € d'aide

A partir de 1 000 € HT d'investissement, les travaux de vos locaux d'activité (hors gros œuvre) peuvent être subventionnés à **40 %** du montant HT des investissements, plafonnés à 2 500 €.

Bonification supplémentaire jusqu'à 500 € pour les travaux :

- Permettant d'améliorer les performances énergétiques des locaux,
- Dans le dernier commerce de première nécessité (alimentaire) du village,
- Dans un commerce classique qui réinvestit un commerce vide depuis plus d'un an en centre-bourg.

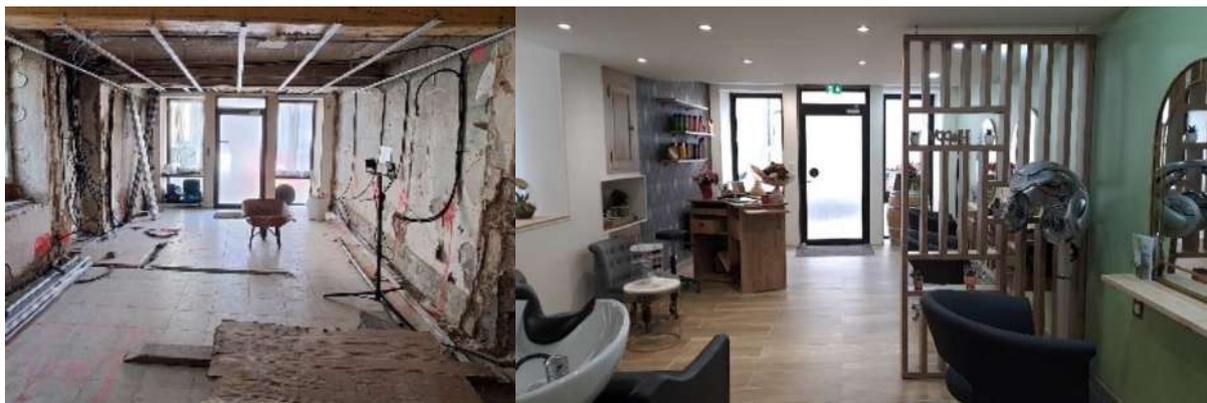
Exemples de dépenses éligibles :

- Rénovation de façade (vitrine, enseigne, ...)
- Aménagements intérieurs (huisseries, peintures, ...)
- Accessibilité des locaux à tous les publics
- Mises aux normes, modernisation
- Sécurisation des locaux (alarme, vidéosurveillance, ...)

Renseignements et dépôt de dossier avant le 18/11/2024
auprès de :
Romain GEMBLE, agent de développement économie et agriculture
r.gemble@bazoisloiremorvan.fr - 03 86 30 89 15



1 Affiche de l'aide à l'immobilier d'entreprise 2024 de la CCBLM



La rénovation d'un local vide en salon de coiffure à Moulins-Engilbert a bénéficié de l'aide à l'immobilier d'entreprise 2024 de la CCBLM (avant et après travaux)



La boulangerie Guérin à Moulins-Engilbert a bénéficié de l'aide à l'immobilier d'entreprise 2024 de la CCBLM pour remplacer sa vitrine intérieure (avant et après travaux)

Un rôle de premier accueil pour les entreprises et porteurs de projet

Une soixantaine d'entreprises et porteurs de projet économique ont contacté la CCBLM pour obtenir des renseignements ou bénéficié d'un premier niveau d'accompagnement dans leurs projets en 2024.

79 personnes ont suivi un accompagnement par la BGE, au titre de la convention qui la lie à CCBLM jusqu'en 2026.

4 créateurs d'entreprise au sein de la CCBLM ont bénéficié d'un prêt d'honneur à taux zéro de la part d'Initiative Nièvre, structure d'accompagnement à laquelle la CCBLM a adhéré en 2024



Recrutement d'une alternante



Le service économie s'est renforcé pendant 3 mois avec l'embauche d'une étudiante alternante en école de commerce : Lea SIROU. Sa mission principale était de recenser et caractériser les offres de locaux professionnels existants et les transmissions d'entreprises, et de communiquer dessus. Elle a rencontré des cédants, créé des fiches pratiques et, rédigé et diffusé des annonces.

Etudiante dans le domaine du marketing et de la communication, elle a aussi contribué à l'élaboration d'une trame de newsletter à diffuser aux structures de l'économie locale.

La Maison du Bazois

Le projet de restaurant à la Maison du Bazois, qui a été retenu lors d'un appel à initiatives, a débouché à la signature d'un compromis de vente entre le futur acheteur et la CCBLM en mars 2024. Malgré l'appui du service économie dans la recherche de financements et la détermination du futur acheteur, ce dernier a dû renoncer à son projet fin décembre 2024, suite au refus de sa banque à accompagner le financement du projet.

La Maison du Bazois sera à nouveau à vendre en 2025.

Zones d'Activités Economiques (ZAE) d'intérêt intercommunal

Dans la continuité de la compétence développement économique, la CCBLM exerce la compétence ZAE sur les zones :

- Le BOIS DE SEIGNE à Alluy
- Les PONTOTS à Moulins-Engilbert
- Les FOURNEAUX à Cercy-la-Tour
- Les GRANDS CHAMPS à Fours
- La ROUTE DE TOULON à Luzy
- Les CHAMPS ROTIS à Chatillon en Bazois

Les projets de développement de Zones d'Activités Economiques (ZAE)

Pour améliorer l'offre foncière économique, la CCBLM poursuit son action de développement des ZAE en 2024 :

ZAE des Fourneaux à Cercy La Tour.

Débutés en 2023, les travaux d'aménagement se sont achevés fin 2024 sur la ZAE des Fourneaux à Cercy-la-Tour. En parallèle, l'entreprise TC Environnement a aussi terminé la construction de son unité de tri automatique et de valorisation de pneus usagés labélisés et est devenue rapidement opérationnelle.



La Société d'Economie Mixte (SEM) Nièvre Aménagement est en charge de la commercialisation des 6 parcelles viabilisées disponibles, dont le prix est fixé entre 14 et 17 € HT/m².



Extension de la ZAE des Pontots à Moulins-Engilbert

La ZAE des Pontots de Moulins-Engilbert va s'agrandir et proposera une nouvelle parcelle viabilisée. Les travaux de prolongation de la voirie et des réseaux et de création de trottoirs ont démarré en 2024 et devraient se terminer au printemps 2025.

Extension de la ZAE de la Route de Toulon à Luzy

Des terrains derrière la ZAE « Route de Toulon » à Luzy appartiennent à la CCBLM. En 2024, les études de faisabilité ont été menées permettant de chiffrer les travaux de viabilisation. Le rendu de l'étude est attendu en 2025.

ZAE des Grands Champs à Fours

En 2024, la CCBLM a racheté à la commune de Fours les parcelles de la ZAE des Grands Champs dans le but d'aménager la zone et de commercialiser des parcelles. Il est notamment prévu de classer la desserte actuelle en voirie intercommunale et de modifier le découpage cadastral.

Partenariats économiques

La CCBLM participe au financement des acteurs de l'économie et de l'emploi suivants :

- La **BGE Nièvre-Yonne** pour l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets, dans le cadre d'une convention renouvelée en 2024, courant jusque fin 2026. La BGE est experte en appui à la création d'entreprise (*voir paragraphe plus haut pour le bilan des actions 2024*).
- **Initiative Nièvre** pour l'accompagnement et de financement de créateurs d'entreprise.
- La **Fabrique Emploi et Territoires** pour l'accompagnement des entreprises pour développer l'emploi local et la promotion des emplois et des métiers.
- **L'Agence Economique Régionale (AER) BFC** pour l'appui en ingénierie apporté à la collectivité dans le développement économique, sur les projets à fort enjeu. La CCBLM est actionnaire de l'AER (5 000 € payé en 2022).



- **Territoire d'Industrie Nevers Val de Loire** pour le financement des actions (films et documents promotionnels, rémunération du chargé de mission, politique de recrutement, ...) à hauteur de 2,07 %.
- **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)** pour le financement des associations :
 - Comités Locaux pour l'Emploi (CLE) du Pays Luzycois et Morvan-Aron (MaCLE)
 - La Grappe, association d'appui et de coordination des comités locaux pour l'emploi à l'échelle du département

En plus de ces partenaires, la CCBLM travaille étroitement d'autres acteurs de l'économie : chambres consulaires, France Active, Association Jeunesse et Entreprises, ...

Fréquentation centre télétravail

Des entreprises ou associations peuvent louer un bureau ou la salle de réunion, à la journée, à la semaine ou au mois, au Centre de télétravail de Moulins-Engilbert, tout équipé et relié à la fibre optique.

En 2024 :

- 2 bureaux sont loués par le foyer de vie de Moulins-Engilbert (1 toute l'année et 1 d'août à décembre 2024)
- 3 bureaux sont occupés par les services de la CCBLM
- 2 bureaux sont disponibles à la location
- La salle de réunion est mise à disposition un mercredi sur deux pour les permanences de la BGE, dans le cadre de la convention

En 2024, les bureaux ont été loués 26 fois par 16 personnes ou structures pour une recette totale de 7 918 €.



Centre de télétravail de Moulins-Engilbert



Ecole de Production du Morvan – 58

L'association "Ecole de Production du Morvan" (EDPM-58) porte le projet d'école de production qui forme les élèves sur la première transformation du bois en CAP, en première et en terminale pro. L'association a sollicité la CCBLM pour le portage immobilier du projet. Les élus communautaires ont soutenu dès le mois de juillet 2021 ce projet d'envergure pour le développement du territoire. L'association EDPM-58 est en charge du fonctionnement de la structure.

En 2023, les élus de la CCBLM ont choisi de faire l'acquisition de la scierie de Biches. Pour bien accueillir les élèves à moyen et long terme, la CCBLM, en partenariat avec l'association, souhaite aménager l'intérieur de la scierie.

Les études se sont déroulées en 2024 et le permis de construire a été obtenu en novembre 2024.

Durant l'année scolaire 2023-2024, l'Ecole a accueillie 2 élèves. A la rentrée 2024, l'Ecole a accueillie 8 élèves.

Les cours sont dispensés dans des locaux temporaires, sur place. Les élèves mangent au collège de Moulins-Engilbert et dorment au lycée de Château-Chinon.



Une ligne de sciage installée par l'association dans la scierie de Biches



AGRICULTURE ET PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le Projet Alimentaire Territorial

Le Projet alimentaire territorial du Pays Nivernais a pour but de soutenir l'installation d'agriculteurs sur le territoire et de favoriser la consommation locale, à commencer par la mise en place des circuits courts pour la restauration collective : écoles, EHPAD, portage de repas des Centres sociaux etc.

La feuille de route agricole de la CC BLM s'intègre dans ce PAT avec :

Le Labo des Cantines : des circuits-courts pour la restauration collective

En 2024, l'action « Petits déjeuners à l'école » a été poursuivie au sein de l'école de Chatillon-en-Bazois. Partant du constat que beaucoup de jeune ne petit-déjeunent pas le matin. Les objectifs étaient d'offrir des petits-déjeuners équilibrés, variés et raisonnés aux élèves d'une classe dont l'enseignante était motivée par la démarche.

En 2024, des rencontres l'échelle du Pays Nivernais Morvan ont été organisées afin de faire du lien entre les producteurs locaux et les responsables de restauration collective.

La diversification de la production alimentaire, notamment via l'installation de nouveaux producteurs

En 2024, la CCBLM s'est engagée dans les actions suivantes :

- Accueil de porteurs de projet agricole et mise en réseau vers les structures agricoles d'accompagnement
- Participation au réseau RARES dans la structuration d'un parcours d'accompagnement de porteurs de projet dits « agri-ruraux » en lien avec les structures agricoles d'accompagnement de la région
- Veille d'opportunités de foncier agricole et promotion de l'espace test agricole de Luzy
- Participation aux travaux d'émergence de nouvelles filières locales du Parc Naturel Régional du Morvan

Mieux valoriser et commercialiser les productions locales nivernaises : l'étude d'opportunité sur le développement d'une filière venaison sur le territoire de la CCBLM

Choisi en 2023 pour conduire une étude d'opportunité sur le développement d'une filière venaison (viande de gibier) sur le territoire de la CCBLM, le Centre d'Etude et de Recherche sur la Diversification (CERD), basé à Moulins-Engilbert, a rendu cette étude en 2024.

Elle a mis en évidence un potentiel permettant de développer une filière locale, à travers la piste de création d'un atelier de traitement de proximité, permettant la valorisation de grands gibiers du territoire.

Le travail s'est poursuivi à l'été 2024 avec un groupe de chasse intéressé par une expérimentation menée par la Fédération Nationale des Chasseurs, en lien avec la Direction générale de l'Alimentation. L'objectif était de permettre à des chasseurs dotés d'équipements et infrastructures sanitaires d'effectuer la dépouille, puis une première découpe de leurs carcasses afin de les commercialiser auprès de détaillants dans un rayon de 80 km. Cette expérimentation n'a pas pu être menée sur le territoire BLM pour la saison de chasse 2024/2025 pour des raisons d'organisation du groupe de chasse.



Bénéficiant d'un soutien financier de l'Etat via la mesure 13B du Plan de relance, ce projet a été mené en partenariat rapproché avec :

- La Direction des Territoires (DDT) de la Nièvre
- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DD(ets)PP) de la Nièvre
- La Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre
- Les Comités Techniques Locaux de chasse
- Le Pays Nivernais Morvan

L'agriculture face aux défis environnementaux : Accompagnement du projet Jardin des Futurs

La CCBLM a poursuivi son accompagnement dans la labellisation de l'école de production primeur et maraîchage dans la partie basse du village d'enfants à Chatillon en Bazois.

Après avoir recherché pendant plusieurs mois du foncier agricole, l'association a réussi à identifier suffisamment de terrain pour implanter des installations maraîchères, support pédagogique de la formation.

Une étude de faisabilité pour chiffrer la réhabilitation de 7 pavillons, 1 gymnase et 1 logement de fonction a été engagée par l'association avec le soutien financier de la Banque des Territoires (50 % du montant HT de l'étude) et de la CCBLM (2 000 €). Entre 2,5 et 3 millions sont nécessaires pour rénover ces bâtiments et accueillir des élèves en internat et leur dispenser des cours.

Alors que de recherches de financements et de partenariats se poursuivaient, la Fédération Nationale des Ecoles de Production (FNEP) a décidé de retirer son soutien à ce projet et ne pas poursuivre son processus de labellisation, estimant que la viabilité économique du projet était trop fragile et qu'il y avait des risques de ne pas attirer suffisamment de jeunes dans l'école.

Le projet s'est donc arrêté fin 2024.

Aide à l'immobilier agricole

La CCBLM prévoit dans ses statuts des actions visant à favoriser le maintien et le développement des activités agricoles des 46 communes de son territoire. C'est ce qu'elle fait depuis plusieurs années en aidant des projets agricoles souhaitant se développer et se diversifier, tout en apportant du dynamisme au territoire.

En 2024, elle a renouvelé l'aide à l'immobilier agricole. 3 producteurs de fromages fermiers, 1 maraîcher et 1 ferme pédagogique ont bénéficié de cette aide.

1 nouvelle affiche a été créée selon l'identité visuelle de la CCBLM et diffusée à l'ensemble des communes et relayée sur les réseaux (site internet et Facebook).

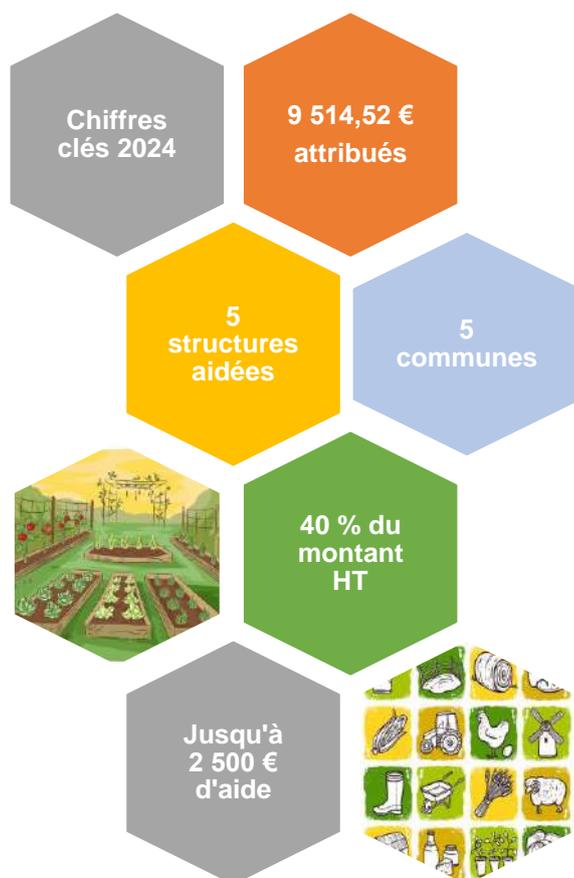


Affiche de l'aide à l'immobilier agricole 2024 de la CCBLM

Subventions agricoles

Chaque année, la CCBLM soutient financièrement les associations organisatrices d'évènements à thématique agricole/alimentation. En 2024, les associations suivantes ont été aidées, pour un budget total de 1 750 € :

- Comité des Foires de la Nocle-Maulaix : 350 € pour l'organisation de la foire aux reproducteurs du 9 novembre 2024, à la Nocle-Maulaix
- Comité des Foires Cercycois : 350 € pour l'organisation de la Fête de l'Élevage du 2 novembre 2024, à Cercy la Tour
- Association Terrosol (TERRES NOURRICIERES ET SOLIDAIRES EN SUD MORVAN): 350 € pour l'organisation de Broc'en Terre, journée Festive de découvertes et partages, autour des enjeux agri-alimentaires le 25 août 2024, à Luzy
- Comité du Foires Concours de Moulins-Engilbert : 350 € pour l'organisation d'une foire aux bovins reproducteurs en octobre 2024, à Moulins-Engilbert
- Comité des foires et marchés de Luzy : 350 € pour l'organisation de la super finale du concours charolais non reconnu BFC les 15 et 16 novembre 2024, à Luzy



ATTRACTIVITÉ

Une politique d'accueil volontariste tournée vers la jeunesse

La CCBLM continue à développer sa politique en faveur de l'accueil de nouvelles populations. En 2019, elle s'est engagée dans le cadre de l'appel à projets « Accueillir en Massif Central », qui a permis de mener des actions jusqu'en 2023.

En 2023, la CCBLM a répondu à l'appel à projet de la région Bourgogne Franche Comté en matière d'attractivité régionale pour son projet : « place(s) aux jeunes ! S'éveiller au territoire : faire rester pour mieux faire (re)venir » qui a pris le nom marketing « BLM, Ici On Peut ». Les actions se sont poursuivies en 2024.



Le Kit accueil « BLM Ici On Peut »

Un kit d'accueil **#blmicionpeut** à destination des jeunes collégiens a été composé avec un sac upcyclé (effectué en draps de récupération) confectionné par une entreprise de Moulins-Engilbert et l'EBE Oser de Moulins-Engilbert, d'un stylo 4 couleurs, d'une gourde et d'un pot de pâte à tartiner créée localement (du Potager de Séguret). Le format du sac est prévu en outre pour contenir de la documentation en format A4.

Des documents déjà construits ont pu y être ajoutés comme la pochette accueil « Bienvenue en Bazois Loire Morvan », contenant les fiches thématiques pour orienter et accompagner les personnes demandeuses d'informations sur le territoire.

A l'exception du pot de pâte à tartiner, on retrouve sur chaque objet l'hashtag « #blmicionpeut », marque du territoire dont les jeunes peuvent se saisir et pour bien affirmer que l'intercommunalité est une terre des possibles.

Ces *goodies*, favorisant le réemploi et le local, se veulent avoir une valeur d'estime pour les collégiens auxquels ils s'adressent.

Forum local des métiers et de la formation

Le vendredi 24 mai 2024 matin s'est déroulé à Cercy-la-Tour le premier forum local des métiers et de la formation, coorganisé par la CCBLM, l'Agence Jeunesse Entreprise de la Nièvre (AJE 58) et les collègues du Champ de la Porte de Cercy-la-Tour et Antony Duvivier de Luzy.

Cet événement, réunissant une centaine d'élèves, leur a permis de découvrir une large variété de carrières (pouvant le plus souvent être effectuées localement), d'obtenir des conseils pour leur orientation et de poser des questions sur les parcours possibles aux professionnels.

C'était l'occasion pour toute personne présente de se rencontrer et d'échanger avec des porteurs de projets, notamment lors de la pause-café offerte par la CCBLM.

Le totebag #blmicionpeut comportant la documentation et les *goodies* a été distribué à chaque élève par les élus et agents présents.





Forum de l'orientation et des métiers à Cercy La Tour

Essayez La Nièvre

« Essayez La Nièvre » est un dispositif porté par Nièvre Attractive qui permet d'accueillir pendant une semaine des familles qui souhaitent découvrir la région pour, à terme, s'y installer. La CCBLM participe à l'opération depuis 2020. En avril 2024, elle a accueilli 2 familles. Elle finance l'hébergement des familles (environ 500 € par familles), propose un temps de convivialité pour leur permettre d'échanger avec les élus et agents, ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour les guider dans leur installation.



NUMERIQUE

Le Numérique au service d'une meilleure attractivité du territoire

Un accès au très haut débit et un accompagnement aux outils digitaux sont des atouts majeurs pour l'attractivité. Cette lutte contre la fracture numérique est tout autant profitable aux habitants déjà installés qu'aux nouveaux arrivants. La CCBLM continue donc d'œuvrer sur ces thématiques.

Le déploiement du Très Haut Débit

Afin d'améliorer l'accès à internet sur le territoire, la Communauté de communes Bazois Loire Morvan a adhéré au syndicat mixte Nièvre Numérique qui porte le projet de Très Haut Débit sur l'ensemble du département. Ce projet d'envergure, pour lequel l'intercommunalité participe à hauteur de plus de 1 420 000 € au total, prévoit l'installation de près de 5 000 prises sur une partie du territoire. Pour les autres zones, le déploiement est effectué par Xp Fibre (dépendant du groupe SFR). 4638 prises de fibre optique ont été construites par Nièvre Numérique fin 2024.

Les conseillers numériques et la lutte active contre l'illectronisme

En avril 2024, la CCBLM a embauché deux conseillers numériques (MM. Arnaud BOURSILLON et Christophe MOQUET). La CCBLM a en charge le suivi administratif et des charges liées à ces deux postes tandis que la mission numérique assure le suivi au quotidien des conseillers numériques.

Arnaud BOURSILLON est basé sur le secteur Est (de Moulins-Engilbert à Luzy) et Christophe MOQUET sur le secteur Ouest (de Chatillon en Bazois à Cercy La Tour). Ils reçoivent et accompagnent (seuls ou lors d'ateliers) les publics, afin de permettre de maîtriser progressivement les bases du numérique.

Le Département de la Nièvre met à disposition deux véhicules de service pour les conseillers numériques.



Cirque du Numérique – La Nièvre en Fête le 08-06-2024



Coordination interterritoriale (CD58/ ARNiA)

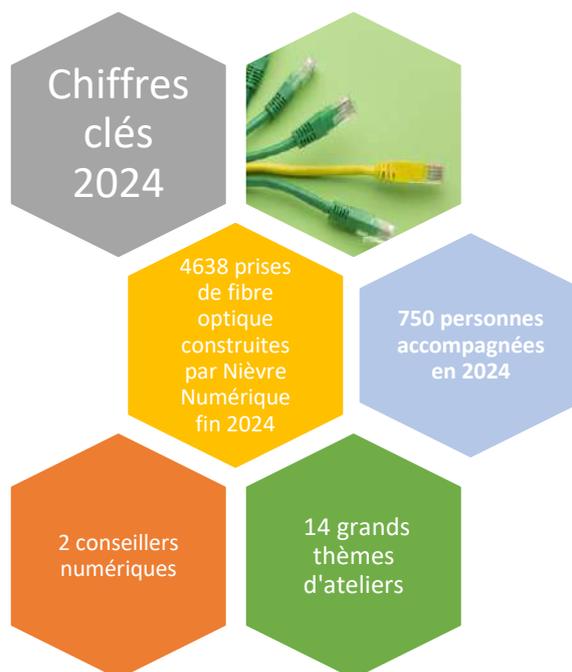
La CCBLM a intégré la feuille de route portée par le **Service d'Accompagnement au Numérique du Département de la Nièvre pour France Numérique Ensemble**. Elle suit les différents comités techniques afin de participer aux fiches actions communes.

La CCBLM travaille aussi en étroite collaboration avec l'ARNiA. Elle l'aide dans le cadre de sa préparation à la Commission Numérique (CommNum) annuelle, ainsi qu'à la mise en place de formation (comme celle à destination des secrétaires de mairie et élus volontaires pour la prise en main de Cmonsites).

En outre, elle assure les liens entre les différents partenaires, notamment dans le cadre d'événements structurants tels que le Printemps du Numérique 2024.



Formation de remise à niveau pour le site web CmonSite le 13-06-2024 à Châtillon-en-Bazois



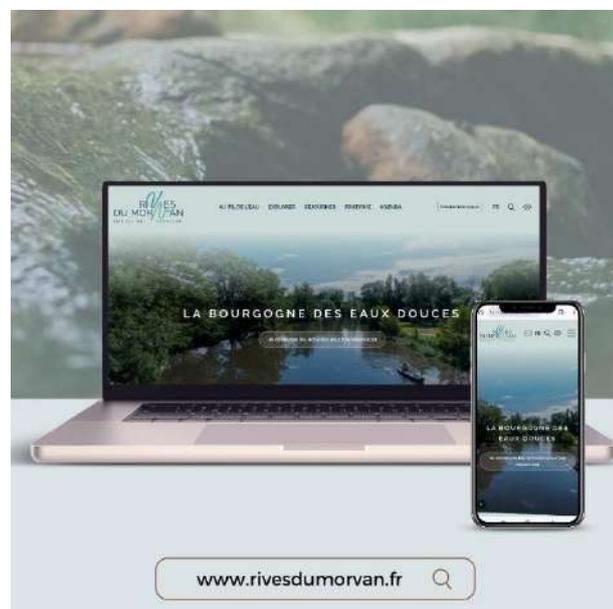
TOURISME

Evènements 2024

Nouveau site internet

A l'occasion de la saison touristique 2024, l'Office de tourisme Rives du Morvan a mis en ligne son nouveau site internet éco-conçu. Plus facile d'utilisation et surtout moins énergivore, ce site dédié à la valorisation de la destination répond aux engagements de l'Office de tourisme en matière de tourisme durable. Son éco-conception a été réalisée par l'Agence « Yata ! », agence de communication basée dans le Jura.

Le site Internet de l'Office de tourisme reçoit en moyenne 150 visites par jour avec pour principaux objectifs de valoriser la destination Rives du Morvan, de renseigner les internautes sur les offres et services du territoire, ainsi que de développer l'économie locale.



Sa conception permet de diminuer son empreinte environnementale, tant en version mobile, qu'en version ordinateur et sans changer son url - www.rivesdumorvan.fr. Son développement intègre, entre autres :

- Un hébergement web situé en France, soucieux de l'environnement et éco-alimenté avec Digital Forest.
- Un graphisme plus lisible et plus sobre que le précédent, adapté à la charte graphique de la destination.
- Des performances de chargement améliorées grâce à un outil de compression automatique des visuels pour diminuer leur poids Imagify.
- Une meilleure ergonomie par la réduction du nombre de requêtes nécessaires à l'affichage des informations.
- L'intégration de cartes interactives facilitant la recherche des offres touristiques proposées sur la destination.
- La possibilité d'un mode sombre afin de permettre à tous les internautes d'économiser de l'électricité lors de leur navigation.
- L'adaptation en temps réel des contenus du site internet aux difficultés de chacun de ses visiteurs (handicaps, difficultés des séniors, dyslexie, accès aux langues étrangères...).

Ce nouveau site internet offre une nouvelle expérience utilisateur, plus fluide et intuitive, pour découvrir en mode éco-responsable, la Bourgogne des eaux douces.



Enseignes Rives du Morvan à Saint-Honoré-les-Bains, Châtillon-en-Bazois, et Moulins-Engilbert

De nouvelles enseignes ont été installées sur les façades de l'Office de tourisme à Saint-Honoré-les-Bains et sur celles des bureaux d'information touristique à Moulins-Engilbert et à Châtillon-en-Bazois.

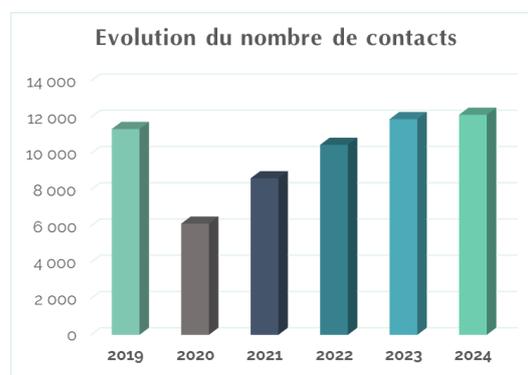
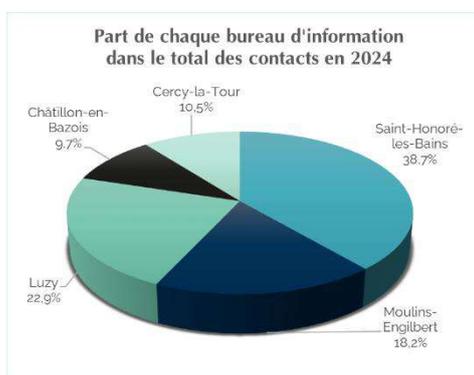
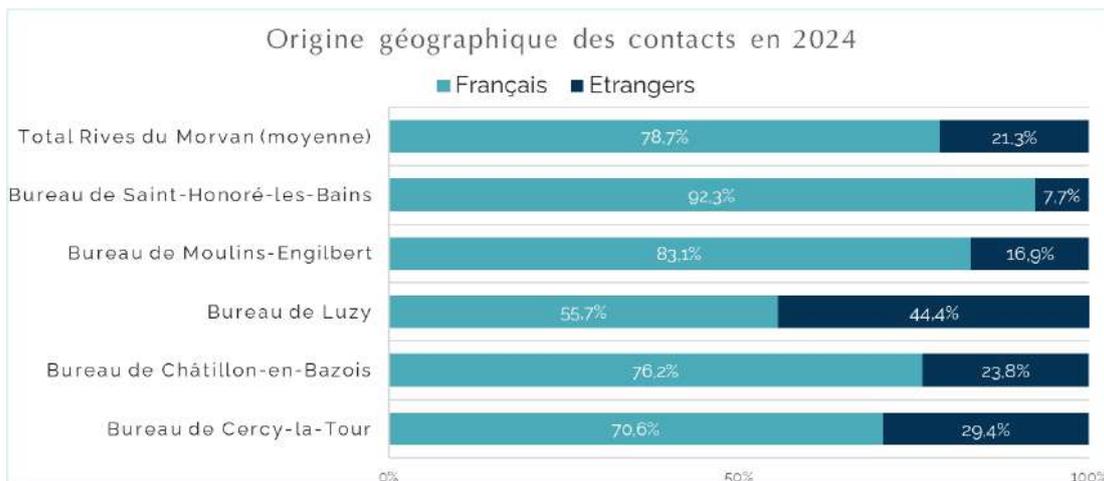


Fréquentation 2024

L'année 2024 se conclut avec un total de **12 142 contacts** sur les Rives du Morvan, soit une **hausse de 2,0% par rapport à 2023** (tous modes d'accueil confondus : au comptoir, par téléphone, par email, par courrier).

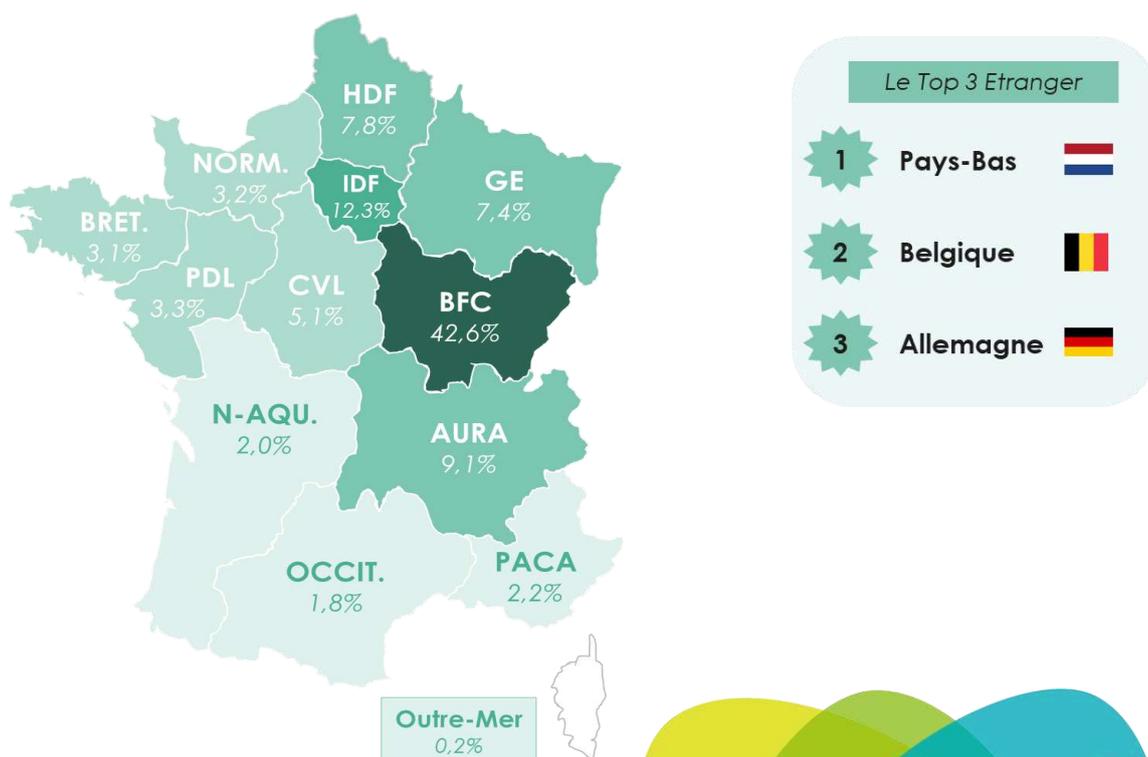
A titre de comparaison, cette fréquentation dépasse celle de 2019 (11 357 contacts), année de référence avant la crise sanitaire.





Origine :

Plus de 3 contacts sur 4 sont Français (en hausse de 18,6%,) majoritairement originaires de Bourgogne, d'Ile-de-France, d'Auvergne-Rhône-Alpes, du Nord et du Grand-Est. Les étrangers sont principalement Néerlandais, Belges et Allemands.



Sorties :

Participation aux sorties organisées par l'Office de Tourisme



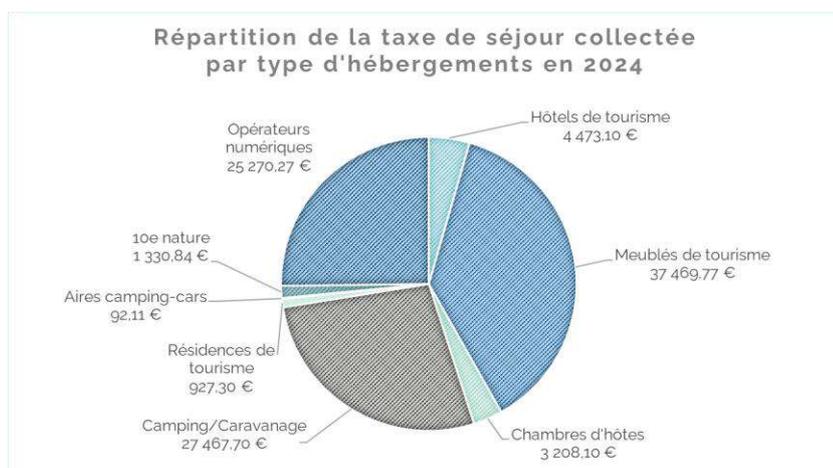
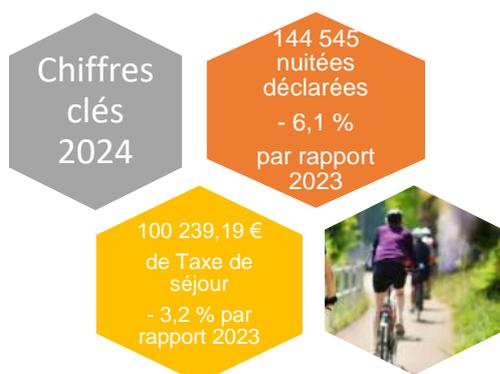
Les sorties ont lieu entre avril et octobre, coïncidant avec la saison thermale.

Taxe de séjour

La taxe de séjour est payée par les vacanciers qui séjournent dans les hébergements touristiques marchands. C'est un tarif par personne et par nuit, les mineurs en sont exonérés. Le montant est collecté par l'hébergeur, qui le reverse ensuite à l'intercommunalité. Les recettes de cette taxe reviennent dans leur intégralité à l'Office de Tourisme, afin de financer des actions au bénéfice de l'ensemble des acteurs du tourisme.

Date de synchronisation de la plateforme pour les données présentées ici : 12 mai 2025.

Le nombre de nuitées et le montant correspondant de taxe de séjour ne sont pas nécessairement les données définitives pour l'année 2024. Ces totaux sont susceptibles d'évoluer, en fonction des dépôts complémentaires de déclarations sur la plateforme pour la période étudiée.



CULTURE

La nouvelle convention de développement culturel

Le Contrat Local d'Education Artistique 2021-2023 arrivant à son terme, une réflexion a été menée par la commission culture. Cette réflexion a fait suite à la demande de la DRAC BFC. En effet, la DRAC BFC souhaitait inclure la micro-folie BLM à la nouvelle convention 2024-2026, pérennisant ainsi leur soutien financier. Il a été donc proposé au bureau et aux élus communautaires, un nouveau modèle de convention, qui a permis d'aller au-delà des seuls projets CLEA : une Convention territoriale de développement culturel.

Si celle-ci comporte deux axes majeurs, les projets CLEA et la micro-folie, des pistes pour de futures actions sont inscrites au document, comme les résidences d'artistes et la lecture publique. La convention a repris le modèle de déploiement triennal (maternelles, collèges, élémentaires). Elle comporte également un volet d'actions dédiées aux centres sociaux.

Le 31 octobre 2024, les élus communautaires ont validé la Convention territoriale de développement culturel (délibération 2024 - 157). La convention a été signée par Mme Aymée Rogé, directrice régionale des affaires culturelles, Madame Nathalie Albert-Moretti, rectrice de région académique, Madame Mathilde Golleti, rectrice de l'académie de Dijon, et Monsieur Serge Caillot, président de la CCBLM.

Les termes financiers sont les suivants :

- L'Etat - Drac Bourgogne-Franche-Comté attribue à la collectivité, en vertu de ses modalités d'attribution, une subvention de 30 000 € (sous réserve des crédits disponibles)
- La collectivité consacre un budget de 25 000 € pour le volet EAC, de 5 000 € pour la Micro-Folie sous réserve des votes des budgets annuels.

Retour sur Les Projets « Contrat Local d'Education Artistique » 2024 à destination des Maternelles :

Ecole de Millay

Deux classes. 40 enfants

Nicolas Simarik - Artiste plasticien

Projet : Livre ton légume

Installation, littérature, musique, chant, réalisation d'un livre.



Ecole de Moulins-Engilbert

3 classes : 67 enfants

Cie l'Aigrette

Projet : Jardins

Danse contemporaine. Ateliers et spectacle.



A noter : les résidents de l'EHPAD de Moulins-Engilbert ont assisté à la représentation de « Jardin » par la Cie L'Aigrette.

Ecole Les vignes de Chatillon-en-Bazois

3 classes : 57 enfants

Cie Pièces Détachées

Projet : Charcoal

Danse contemporaine. Ateliers et spectacle.



A noter : les enfants de l'école élémentaire ont assisté et participé à la représentation de « Fragments » par la Cie Pièces Détachées.

Ecole Arc-en-Ciel de Cercy-la-Tour - Ecole de Vandenesse

3 classes : 55 enfants

Cie Taïm'

Projet : Babil

Théâtre burlesque. Ateliers et spectacle.



A noter : les enfants de l'école élémentaire de Cercy-la-Tour ont assisté à la représentation de « Babil » par la Cie Taïm'.

Ecole de Fours - Ecole de Charrin

Deux classes. 37 enfants

Les Arts Museurs - Noémie Susse

Projet : Boîte à Boîte

Art plastique, musique. Ateliers et spectacle.





A noter : les Ce1 et Ce2 de l'école de Charrin et de Fours ont assisté à la représentation de « Boîte à Boîte » par la Cie Les Arts Musers.

Ecole Marguerite Bramard de Luzy

Quatre classes : 85 enfants

Cie Nils Bourdon

Projet : Extranimal

Théâtre de geste, danse, musique, éthologie. Ateliers et spectacle.



A noter : les enfants de l'école de Millay ont assisté à une représentation de « Extranimal » par la Cie Nils Bourdon.

Ecole Victor Vasarely de Saint-Honoré-les-Bains

Deux classes : 39 enfants

Ensemble Artifices

Projet : Balade enchantée

Musique, littérature, culture scientifique. Ateliers et spectacle.



Ecole de Dun-sur-Grandry et Ecole d'Alluy

Deux classes : 34 enfants

Cie L'oiseau Monde

Projet : Mon petit jardin

Art plastique, littérature. Ateliers et spectacle.



Les projets CLEA sont également à destination des centres sociaux :

- Centre social de Luzy.
- Centre social Entre Loire et Morvan (Fours et Cercy-la-Tour).
- Centre social de Chatillon-en-Bazois.

Avec Duo Ziriab : construction d'instruments, sound-painting. Concerts

Une trentaine d'enfants ont fréquenté les ateliers. Financement Été culturel (DRAC BFC)



- Centre social de Moulins-Engilbert.

Animalités (la Maison / CCBLM) : en lien avec l'exposition Animalités.

Visite l'expo à l'office de tourisme par deux groupes d'enfants.

Une vingtaine d'enfants ont participé aux ateliers art plastique.

Artiste plasticienne : Anne Penciolleli



A noter : L'école de Saint-Honoré-les-Bains ayant bénéficié d'un projet d'école maternelles / élémentaires, les écoliers n'ont pas été inclus dans les projets CLEA 2025 à destination des élémentaires.

Toutefois, au regard de la proposition financière de Sceni Qua Non, qui désiret terminer une tournée organisée dans le Morvan, il a été proposé aux élèves de Saint-Honoré-les-Bains d'assister à un ciné-concert en décembre 2024.

Une belle rencontre, suivi d'un temps d'un échange entre les musiciens et les écoliers.

Financement CCBLM : 450 €

Places prises en charge par l'école des deux classes maternelles / élémentaires.

Ouvert au public suivant tarif en vigueur : **40 personnes**



Micro-Folie BLM

En février 2024, la micro-folie BLM a déménagé à Luzy, dans une salle de la bibliothèque municipale, 3, av Dollet.

A cette occasion, un évènement a été organisé le vendredi 1^{er} mars, avec deux séances :

- « Concert dessiné et animé - Versant Vivant »
- Séance 16 heures (centre sociaux)
- Séance 19 heures (Tout public)

La micro-folie BLM a reçu, pendant le premier trimestre, plusieurs partenaires susceptibles d'être intéressés par le dispositif : centre social, écoles maternelles et élémentaires, collège, et associations. Toutefois, les retours en présence ont été assez faibles. Au regard de l'offre proposée à Luzy, il a été difficile d'intégrer le dispositif dans les agendas.

En effet, si la micro-folie BLM propose des collections d'œuvres artistiques en libre-service, des casques VR, un Fab-Lab, une ludothèque. La ville de Luzy accueille également un tiers-lieu « Notre Moulin » doté de casques VR, le Fab-Lab de la Mission Numérique, une ludothèque (centre social), un service culture et social de la ville, qui propose des actions culturelles tout au long de l'année.

Pour les collections : **25 personnes.**



De nombreux événements se sont déroulés à la micro-folie :

- Animations : Deux classes de l'école maternelle Marcel Debuis sont venues à la micro-folie pour des animations : « Dessine ton animal imaginaire » avec l'application Fabric-à-Brac de la BNF, et réalisation des sacs scolaires au moyen du Fab-Lab « découpe vinyle et presse-à-chaud »
- Animations : Eté culturel micro-folie. 6 jours « Reel's music » **7 jeunes** de la Mission Locale de Château-Chinon. Création vidéo et musique. Film court pour Instagram. Animation Elodie Roy
- Création : sac Kit accueil de la CCBLM : 500 sacs floqués. Helene Béhar au Fab-Lab de la micro-folie.
- Formation : montée en compétences lors de formations Fab-Lab pour les deux conseillers numériques de la CCBLM, Arnaud Boursillon et Christophe Moquet.
- Sensibilisation : les dangers des réseaux sociaux « comment surfer en toute sécurité » pour les jeunes de la Mission Locale de Château-Chinon. Animation : Loïc Jecker
- Printemps du Numérique : intelligence artificielle et confection de stickers. 8 jeunes de la Mission Locale et 2 participants libres.





Reel's music avec Elodie Roy et les jeunes de la Mission Locale



Classe de maternelle, école Marcel Dubuis « les animaux fantastiques »

Le partenariat La Maison / CCBLM, une véritable dynamique culturelle pour le territoire.

En 2024, la fréquentation des spectacles a connu une hausse significative, le public ayant été au rendez-vous. Cette hausse peut être attribuée à plusieurs facteurs :

- La qualité des spectacles professionnels
- Un ancrage culturel de plus en plus avéré par la fidélité du public
- Un accueil chaleureux par Rosemay Lejay de La Maison (programmation)
- Un tarif raisonnable (12 €)
- Un tarif de groupe très intéressant (6€)
- L'investissement des associations
- L'information continue des offices de tourisme Rives du Morvan

La saison 2023/2024 s'est terminée par quatre spectacles

- Janvier à Villapourçon : « Un océan d'Amour », par la Cie La Salamandre
- Février à Cercy-la-Tour : « Je vous aime », par la Cie Répète un peu pour voir
- Mars à Ternant : « L'homme sans souci », par Didier Brice
- Avril à Charrin : « Le repos du guerrier », par Edouard Pleurichard

La saison 2024/2025 a débuté avec trois spectacles

- Septembre à Fours : « Dans la peau de Cyrano », par Nicolas Devort
- Novembre à Millay : « L'amour n'a pas d'âge » par le Théâtre de l'échappée belle
Le spectacle a été précédé par des ateliers à L'EHPAD Bernard Delaplanche
- Décembre à Luzy : « Perchés », par Les Chanteurs d'oiseaux



L'Amour n'a pas d'âge à Millay

Sans oublier, à destination des maternelles et de l'EHPAD Sud Morvan,

- Mai à Moulins-Engilbert « Mille secrets de poussins » par le collectif Quatre ailes





En 2024, le partenariat avec La Maison s'est traduit également par une exposition à L'office de tourisme Rives du Morvan, 11 place Lafayette, à Moulins-Engilbert. Dans le cadre du programme Eclats, un programme Art plastique / photographies délocalisé, porté par La Maison et le département, l'Office de tourisme a accueilli l'exposition « Animalités » du photographe Jean Jansis. Cette exposition a eu lieu du 18 mai au 22 septembre. L'exposition a eu une bonne fréquentation, avec 643 visiteurs.

A noter que la CCBLM a financé des ateliers en lien avec l'exposition, à destination de l'école primaire et du Centre social de Moulins-Engilbert.

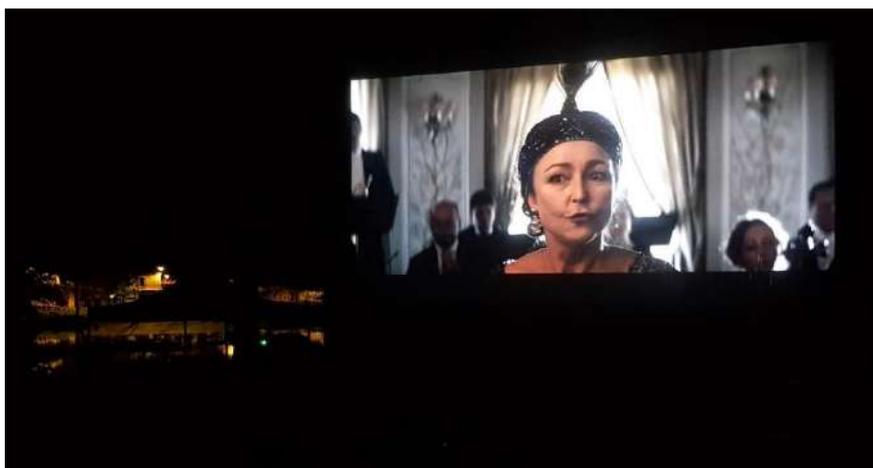
Enfin, au regard des bonnes relations La Maison / CCBLM, le territoire profite largement de la Tournée d'Alimentation Générale (portée également par le département) avec 19 arrêts dans les villages en 2024.

Cinéma en plein air

En complément de la saison Côté Jardins (septembre à mai) avec La Maison (Nevers), la CCBLM a souhaité prolonger la saison culturelle par une nouvelle offre pour la période estivale. Ainsi, en partenariat avec Sceni Qua Non, la CBLM a organisé deux séances de cinéma en plein air au mois de juillet 2024, en entrée libre. Si le beau temps n'a pas été pas au rendez-vous, cette offre culturelle a été bien perçue par les élus et la population.

Cercy-la-Tour : « Marguerite » de Xavier Giannoli

Chatillon-en-Bazois, le 9 juillet : « Le sens de la fête » de Olivier Nakache et Éric Tolédano



Marguerite à Cercy-la-Tour



Art en gare 2024

Dans le cadre de « Tous en gare », (voir page 71), un volet artistique a été développé par les services culture et mobilité : « Art en gare ».

En concertation avec les mairies de Luzy et Cercy-la-Tour, le choix artistique s'est porté sur deux expositions en plein air, imprimées sur bâches. Les bâches ont été installées à proximité des bâtiments SNCF, sur le domaine public. Deux thèmes ont été choisis par les communes. Luzy a souhaité mettre en valeur les festivals qui ont un lien avec la commune. Cercy-la-Tour a souhaité mettre en valeur une artiste peintre, Elisabeth Sandillon, qui vit sur la commune.

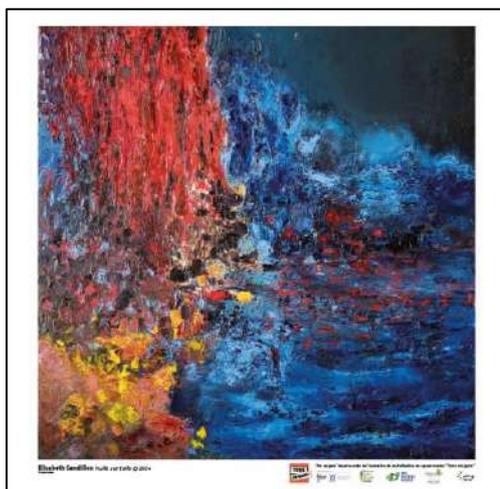
- Luzy : Le Vent sur l'Arbre. La Fête du violon. La fête de l'accordéon. Fleurs de Jazz. Rockabylette.

Photographes : Yves Nivot, Galorbe, Lionel Baunot.

- Cercy-la-Tour : 5 œuvres de Elisabeth Sandillon. 1 panneau explicatif.

Photographe œuvres : Galorbe

Les expositions ont été décrochées au mois de novembre.
Les bâches ont été remises aux municipalités.



Subvention aux associations culturelles en 2024

La CCBLM soutient financièrement les festivals et les associations du territoire, pour une ruralité vivante, éclectique et culturelle, et qui répond aux aspirations de tous !

- **Artistes en Nièvre** - Portes ouvertes ateliers - Nièvre
- **Autour du bon pain** - Concert - Saint-Hilaire-Fontaine
- **Bandanas** - Danse en ligne, animations communales - Cercy-la-Tour
- **Baz'arts** - Expos et concerts - Chatillon-en-Bazois
- **Buzon Fest** - Musique métal - Tazilly
- **Cerciacum** - Patrimoine - Cercy-la-Tour
- **Cercle Diogène** - Expos et concerts - Saint-Honoré-les-Bains
- **Comité de développement territoire de Luzy** - Evènements culturels - Luzy
- **Comité de jumelage** - 50^{ème} anniversaire St Goar (Allemagne) - Chatillon-en-Bazois

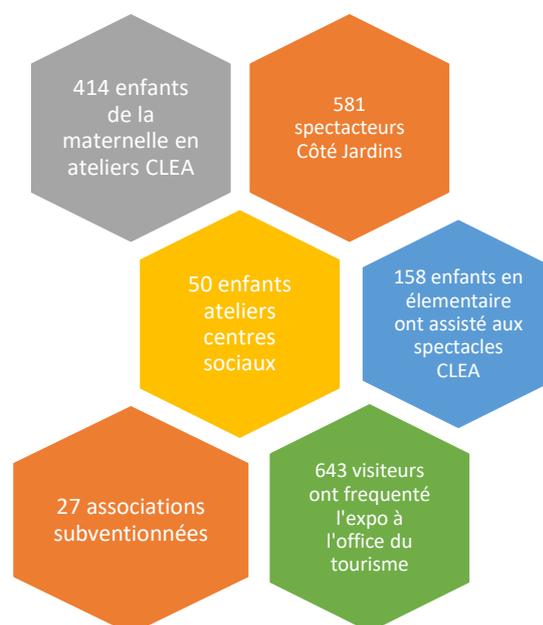


- **Fleurs de jazz** - Musique jazz - Larochemillay
- **L'Accalmie** - Théâtre - Saint-Seine
- **La Casbah** - Cuisine du monde et animations - CCBLM
- **La Cie du Coléoptère** - Théâtre - Poil
- **La Fête de l'accordéon** - Musique trad et du monde - Luzy
- **La Fête du Violon** - Musique trad et du monde - Luzy
- **La Grande halle de Fours** - Expos et concerts - Fours
- **La Ronde des arts** - Expos, concerts et marché des Potiers - Moulins-Engilbert
- **Le Barrage** - concerts et festival mange-camions - Limanton
- **Le Limon** - Concerts - Remilly
- **Le salon de la chasse** - Concours de Cors, animations - Saint-Honoré-les-Bains
- **Le vent sur l'arbre** - Musique classique - Millay
- **Les enfants qui chantent** - Chorale - Fours
- **Les Petites flâneries** - Animations et théâtre - Saint-Seine
- **Les Petites scènes du Bazois** - Animations et concerts - Chatillon-en-Bazois
- **Rebellis** - Festival théâtre - Luzy
- **Rockabylette** - Festival vintage - Luzy
- **Saint-Honoré-Développement** - Salon du livre - Saint-Honoré-les-Bains



Fête du violon 2024

© Yves Nivot



ACTION SOCIALE

Enfance-jeunesse et maisons France Services

Les centres sociaux, des partenaires du développement du territoire pour l'enfance et la jeunesse ...

La CCBLM a la compétence enfance-jeunesse qu'elle met en œuvre avec les 4 centres sociaux du territoire. Chaque année, elle participe aux financements des activités suivantes : accueil périscolaire, extra-scolaire (mercredi), l'accueil de loisirs (vacances), le relais parents enfants, la ludothèque ou encore le lieu d'accueil parents-enfants. La CCBLM et les centres sociaux travaillent à une stratégie commune dans le cadre de la « Convention Territoriale Globale » (CTG) signée avec la CAF qui couvrait les années 2019 à 2023. La convention a été prolongée jusqu'au 31/12/2024 pour permettre de bénéficier du maximum de financement.

Cet avenant a aussi été l'occasion d'approfondir le travail sur la future CTG qui va couvrir les années 2025 à 2029. Ainsi, quatre groupes de travail thématiques ont été organisés avec les partenaires pour définir les enjeux et tracer les grandes lignes de la politique enfance-jeunesse pour les années à venir. Ce travail de coopération a été fait en partenariat étroit avec les centres sociaux et la CAF de la Nièvre.



Groupe de travail Accès au droit, numérique, logement pour la CTG

Financièrement, en 2024, la CCBLM a consacré un budget de 694 621 € pour l'enfance jeunesse soit une stabilité par rapport à 2023 (+1.4 % = 685 000 € en 2023) : un effort important de la part de la collectivité dans le contexte actuel même si les centres sociaux ont des charges qui sont en augmentation chaque année.

... Mais aussi pour l'animation territoriale et les Maisons France Services

La CCBLM finance également « *l'animation de la vie sociale* » qui est une subvention versée pour l'ensemble du fonctionnement des Centres Sociaux. En 2024, la CCBLM a augmenté sa participation au titre de l'animation de la vie sociale pour le centre social de Luzy et de Fours avec pour objectif, à moyen terme d'avoir le même niveau de participation par habitant pour chaque centre social.

Enfin, les *maisons « France Services »*, présentes dans les quatre centres sociaux et au bureau de poste de Saint Honoré les Bains, offrent des services de proximité pour tout accompagnement lié aux démarches administratives (CAF, impôt, pôle emploi, logement social, etc). La CCBLM finance les Maisons France Services dans le cadre de sa compétence à hauteur d'un forfait annuel de 5 500 € par Centre social.



Récapitulatif des financements de la CCBLM en 2024 à destination des centres sociaux

	Animation de la vie sociale	France Services	Bonus territoire	Totaux
Fours	16 375,40 €	5 500,00 €	101 549,26 €	123 424,66 €
Luzy	16 879,70 €	5 500,00 €	214 106,75 €	236 486,45 €
Moulins	15 724,98 €	5 500,00 €	161 706,53 €	182 931,51 €
Bazois	25 975,30 €	5 500,00 €	217 258,89 €	248 734,19 €
Total	74 955,38 €	22 000,00 €	694 621,43 €	791 576,81 €

Pour l'année 2024, la CCBLM a consacré 791 576.81 € (780 030,36 € en 2023) à l'ensemble des activités des centres sociaux : animation de la vie sociale, France Services et bonus territoire.

Bâtiment des centres sociaux

La CCBLM est propriétaire de nombreux bâtiments gérés par les centres sociaux. En 2023, un travail d'harmonisation des loyers a été effectué. Les nouveaux loyers sont effectifs en 2024. De nombreux travaux sont réalisés pour maintenir et améliorer ces bâtiments (voir page « bâtiment »).

L'espace vestiaire à Chatillon en Bazois

L'année 2024 a permis de poursuivre les études du projet de construction de l'espace vestiaire à la maison des générations de Chatillon en Bazois.

Ce projet est complexe puisqu'il relie le bassin aquatique, en plexiglass, et la maison des génération, bâtiment traditionnel en pierre. De plus, les contraintes de ventilation, d'aération et de chauffage sont particulièrement importantes.

La consultation des entreprises a pu se tenir en 2024. La première réunion de chantier a eu lieu le 5/11/2024.

Projet de micro-crèche « Entre Loire et Morvan »

Suite à une étude menée en 2021 qui a fait apparaître un besoin en termes d'accueil collectif pour la petite enfance sur le secteur « Entre Loire et Morvan », les élus se sont positionnés sur le principe de création d'une micro-crèche et ont choisi de l'implanter à Fours.

L'année 2024 a permis d'engager une étude de faisabilité pour chiffrer le projet et l'affiner. Les élus ont ainsi pu faire des choix en matière d'implantation du futur bâtiment, et en matière de répartition des espaces. L'étude s'est terminée en décembre 2024. Ainsi, il n'y aura pas de Relais Petite Enfance dans ce bâtiment. Grâce à cette étude de faisabilité, des financements ont pu être sollicités et les études de maîtrise d'œuvre devraient pouvoir se faire plus rapidement.



Autres financements :

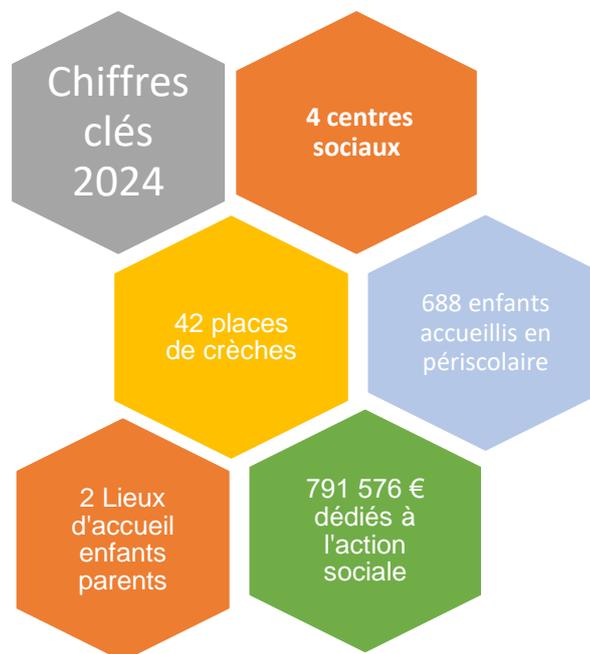
Enfin, la CCBLM finance également les deux missions locales qui couvrent notre territoire à hauteur de 1.35 € par habitant :

La Mission Locale Nivernais Morvan = 15 183.45 €

La Mission Locale Sud Nivernais = 5 371 €

Pour toutes informations sur les offres d'activités des centres sociaux :

- Centre social de Luzy au 03 86 30 04 21 ou www.centresocialluzy.com/activites
- Centre social du Bazois au 03.86.84.19.00 ou <http://csbazois.org/index.php/category/activites>
- Centre social de Moulins-Engilbert au 03.86.84.20.94 ou <https://centresocialmoulinsengilbertblog.wordpress.com>
- Centre social Entre Loire et Morvan au 03.86.50.23.24 ou <https://centresocialfours.fr>



MOBILITE

Les chèques mobilité, pour faciliter le déplacement des personnes.

Le chéquier mobilité est un dispositif proposé par la Communauté de communes pour faciliter les déplacements des personnes n'ayant pas de moyens de locomotion.

Un chéquier de 10 chèques de 5 euros soit 50 euros peut être donné par personne sous conditions. Il doit être utilisé entre le 1er janvier et 31 décembre de l'année en cours.

Pour connaître les conditions d'éligibilité et pour faire la demande, il suffit de contacter l'une des quatre Maisons « France Services » gérées par les centres sociaux, du territoire : Cercy-la-Tour, Châtillon-en-Bazois, Luzy et Moulins-Engilbert.

En 2024, **300 €** ont été consommés au titre des chèques mobilités (150 € en 2023) pour 3 utilisateurs.

Tous en Gare pour inventer la gare de demain !!

La Communauté de communes a la chance d'avoir encore deux gares bien fréquentées sur le territoire. Le Pays Nivernais Morvan, la CCBLM, la mairie de Cercy-La-Tour et de Luzy ont lancé un travail sur ces deux gares et la possibilité d'offrir de nouveaux services et aménagements autour de ses points stratégiques.

L'objectif : Rendre ses gares plus vivantes, plus attractives, attirer de nouveaux usagers et surtout tout mettre en œuvre pour que les trains continuent de s'arrêter dans ces gares !

Le travail a débuté par la phase d'immersion qui s'est déroulée en 2023. Cette phase a permis d'identifier les besoins des usagers sur chacune des deux gares.

Cette phase d'immersion a permis de rédiger des scénarios puis des actions. Ces actions ont été testées en 2024 :

Action 1 - Affichage en gare :

BESOIN: Améliorer la compréhension de l'offre de mobilité et touristique dès l'entrée de la gare.

REALISATION: Espace d'affichage avec assises.

EVALUATION: Bonne compréhension de la signalisation et gain en confort. *Poursuivre l'actualisation des données.*

Action 2 : Jalonnement vertical

BESOIN: Améliorer la compréhension des services de proximité à l'entrée de la gare.

REALISATION: Mise en place de 6 panneaux dans chaque commune sur les parvis.

EVALUATION: Bon retour – Pérenniser en installant une signalisation définitive, *les mairies réfléchissent à l'identité graphique souhaitée.*

Action 2 bis : Jalonnement Horizontal :

BESOIN: Revoir la signalisation au sol.

REALISATION: Pistes cyclables, Espace bus, Places de parking, covoiturage, « Ici On peut », Sens Unique Luzy

EVALUATION: Evaluation globalement positive. Quelques ajustements – *Rendre la signalisation définitive.*



Action 3 : Installer un pôle vélo en Gare

BESOIN: Mise en place d'un service d'auto-réparation dans les commerces à proximité des gares (kits vélo *5) + panneau d'info en gare

EVALUATION: Des premiers retours à l'OT positifs, un bon engagement des commerçants mais une faible utilisation des kits. *Renforcer la visibilité du dispositif.*

Action 4 : Promouvoir le tourisme de proximité

REALISATION: Création d'une boucle vélo entre les 2 gares – Evènement vélo à Luzu (balade vélo entre les 2 gares en Sept 24), Création d'un flyer.

EVALUATION: Evaluation globalement positive. Flyer en cours d'impression.

Action 5 : Art en Gare :

REALISATION: Expo photos à Cercy « Elisabeth Sandillon » et Luzu « Terre de Festivals » avec vernissage

EVALUATION: Evaluation très positive avec deux vernissages réussis. Valorisation des partenariats culturels + animation des parvis. Initiative reprogrammée en 2025.

Les actions vont se poursuivre en 2025.

Elles ont été financés par l'Etat via le Massif Central, par les communes de Luzu et de Cercy et la CCBLM.



Tous en Gare à Luzu - Donnez votre Avis



SANTÉ

La santé, un enjeu majeur pour le territoire

Comme sur tous les territoires ruraux, l'objectif est de maintenir l'offre de santé et de la renforcer.

La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan est compétente concernant **les maisons de santé du territoire.**

Il existe quatre Maison de Santé sur le territoire :

Maison de santé du Bazois
1, Bis rue de la Picherotte
58110 CHATILLON-EN-BAZOIS



Pôle de santé Pluridisciplinaire de Luzy
5, Avenue Hoche
58170 LUZY



Maison médicale Beau Soleil
1, Bis La Petite Revenue
58250 FOURS



Maison Médicale de Moulins-Engilbert
9, Avenue François Mitterrand
58290 MOULINS-ENGILBERT



Ces maisons de santé permettent d'offrir des conditions d'accueil pour les professionnels de santé.



L'objectif de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan est de louer des bâtiments les plus efficaces et confortables possibles.

Dans ce cadre, elle a pour projet **l'extension de la maison de santé de Moulins-Engilbert** pour accueillir de nouveaux professionnels et améliorer le confort des patients. En 2024, le permis de construire a été obtenu. Les travaux vont pouvoir démarrer en 2025.

La maison de santé de Luzy a également des besoins en matière bâtiminaire : les professionnels sont à l'étroit. En 2024, une étude faisabilité a été engagée pour affiner et chiffrer les besoins. Elle s'est terminée en février 2025.

Concernant **la démographie médicale**, particulièrement inquiétante sur les secteurs de Moulins-Engilbert et de Chatillon en Bazois mais aussi sur la commune de Cercy La Tour, la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, souhaite inciter les médecins et les dentistes à être tuteurs de stage, permettant ainsi d'accueillir des internes.



Réunion de travail sur le projet d'extension-rehabilitation de la MSP de Luzy



URBANISME

Evolution des documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme de certaines communes ont connu des évolutions pour s'adapter aux ambitions du développement local. Ces évolutions sont les suivantes :

Mises à jour (mise à jour des annexes qui nous sont transmis par l'Etat)

- **PLU de Luzy** Finalisation avec sa publication sur le Géoportail
- **PLU de Chatillon en Bazois** en parallèle de la modification
- **PLUi du Sud Morvan** en parallèle de la modification avec publication prévue sur le Géoportail en 2025.

Modification du PLUi du Sud Morvan

La modification de droit commun n°1 du plan local intercommunalité de la Communauté de communes Sud Morvan a été prescrite par arrêté le 20 mars 2024.

Cette procédure d'évolution (frais commissaire enquêteur, mesures de publicité) doit coûter environ 13 000 €.

Les sujets d'évolution sont les suivants :

- Création d'une zone NPv afin de permettre le développement d'un projet d'agrivoltaïsme.
- La création de secteurs de STECAL (secteurs de tailles et de capacités d'accueils limitées) afin de permettre le développement de diverses activités économiques localisées en zone A.

L'enquête publique a eu lieu en 2024, une remarque nécessitait d'être prise en compte, s'agissant d'une entreprise demandant la création d'un STECAL tel que prévu dans l'objet de la modification. Cela nécessite de reprendre une partie du dossier et de consulter la CDPENAF. La fin de la procédure est prévue en 2025.

Révision du PLU de Cercy la Tour

Engagée en 2020, le PLU révisé a été approuvé le 11 juillet 2024 par délibération du conseil communautaire. La procédure de révision a coûté 38 582,54 € et a permis :

- De se conformer au PPRi (plan de prévention du risque inondation)
- D'autoriser la réalisation et l'extension de la zone d'activités pour le développement économique
- De redéfinir les besoins d'espaces de construction d'habitations suite à la vente de lots du lotissement communal.

Modification n°1 de droit commun du PLU de Chatillon en Bazois

La procédure a démarré en 2023 et le PLU modifié a été approuvé le 31 octobre 2024. Cette procédure a coûté 11 647€.

Le but de cette modification était de :

- Permettre l'ouverture d'une zone 2AU en 1AU afin d'accueillir des entreprises sur des secteurs attractifs de la commune,



- Permettre le passage d'une zone 1AU en zone 2AU pour compenser la consommation d'espace.

Vers un futur plan local d'urbanisme intercommunal

La CCBLM a délibéré le 2 novembre 2023 pour prescrire l'élaboration d'un plan local intercommunal.

Fin 2024, un AMO a été recruté pour accompagner la CCBLM dans la définition de ses besoins et dans le processus du recrutement d'un bureau d'étude pluridisciplinaire dans le cadre d'élaboration du PLUI des 46 communes.

Le travail a pour but de recruter un bureau d'étude pour la réalisation du PLUI en 2025.

Recrutement du chargé de mission urbanisme

Le recrutement d'un chargé de mission urbanisme a pu aboutir en décembre 2024. Ce nouvel agent s'appelle M. SARE Saiba, diplômé d'un master professionnel en Urbanisme et Projet urbain de l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine de Grenoble.

Réalisation du premier rapport triennal sur la consommation d'ENAF

Ce rapport est un état de lieux de l'évolution de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de nos territoires durant ces dix dernières années. C'est aussi un moyen de connaître l'évolution de cette consommation et s'adapter à la loi ZAN (zéro artificialisation nette). Il est consultable sur demande à la CCBLM.

Vers un SCoT

La Communauté de communes Bazois Loire Morvan a été contactée fin 2023 par le Pays Nivernais Morvan pour travailler sur la mise en place d'un SCoT sur les communautés de communes Morvan Sommet et Grand Lac, Tannay Brinon Corbigny et Bazois Loire Morvan. Le conseil communautaire, réuni le 11 juillet 2024, a approuvé le projet de périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCoT) Nivernais Morvan ainsi que la création du futur syndicat mixte du SCoT Nivernais Morvan. Les communes ont ensuite été sollicitées pour délibérer à leur tour sur le périmètre, la création d'un syndicat mixte et le transfert de la compétence SCoT. Le résultat de la consultation des communes et EPCI figurant dans la préfiguration du SCoT sera connu en 2025.



VOIRIE

Travaux routiers :

Pour l'année 2024, 76 Chantiers ont été réalisés pour le compte de 39 communes sur les 46 qui composent la CCBLM.

- LOT 1 (Colas): 50 chantiers dont 1 PAT (point à temps)

Bons de Commandes Fonctionnement : 432 033.60 € HT pour 25 communes
Bons de Commande Investissement : 43 700,25 € HT pour 1 commune (Achun)

Prestations principales réalisées :
Enduit Superficiel d'Usure : 37 800 m²
Grave Emulsion : 2 230 T
Béton Bitumineux Semi Grenu : 240 T
Purges : 950 m²

6 Communes n'ont pas réalisé de chantier

- LOT 2 (adn) : 26 chantiers dont 1 PAT

Bons de Commande Fonctionnement :
359 868.64 € HT pour 14 communes

Prestations principales réalisées :
Enduit Superficiel d'Usure : 35 400 m²
Grave Emulsion : 2 110 T
Béton Bitumineux Semi Grenu : 73 T
Purges : 115 m²

1 Commune n'a pas réalisé de chantier



Le montant global des chantiers est de 791 902.24 € HT en fonctionnement et 43 700 € HT en Investissement.

Ouvrages d'art :

En 2024, différentes études ont été menées sur les ouvrages d'art afin de déterminer leur état de conservation, détecter les éventuelles pathologies ou d'évaluer le coût de leur réparation.

- 7 visites d'évaluation
- 25 inspections détaillées
- 2 avant projets de réparation d'ouvrage d'art

Entretien des accotements voirie (régie intercommunale)

En fin d'année 2024, un nouvel atelier tracteur/épareuse est arrivé dans le cadre d'un contrat de location de 3 ans (2024/2027). Le précédent contrat étant arrivé à échéance. Cela permet d'avoir en permanence un matériel neuf, moderne avec un suivi d'entretien performant.

DÉCHETS MÉNAGERS

Poursuite de la modernisation des déchetteries.

Les travaux de modernisation débutés en 2022 se sont poursuivis en 2024 :

Déchetterie de Cercy la tour :

Le bungalow d'accueil a été changé en 2024. Les agents disposent maintenant d'une salle de douche spacieuse. La très bonne isolation du bungalow a permis de faire des économies de chauffage.

Une barrière a également été installée à l'entrée pour fluidifier le trafic et assurer une meilleure sécurité sur le site.



Déchetterie de Luzy :

Deux compacteurs cartons étaient déjà en place sur les déchetteries de Cercy la Tour et Préporché. La déchetterie de Luzy a, à son tour, été équipée d'un compacteur. Ceci libérant un quai, une benne de tout venant incinérable a été installée diminuant les tonnages de tout venant destinés à l'enfouissement de plus de 60%.



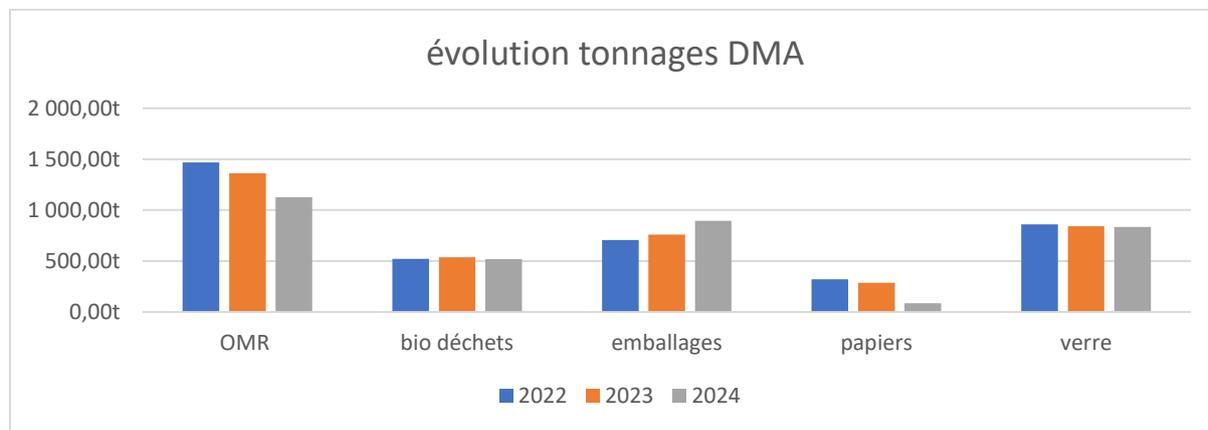
Les trois compacteurs ont été équipés d'une rampe d'accès sécurisée.



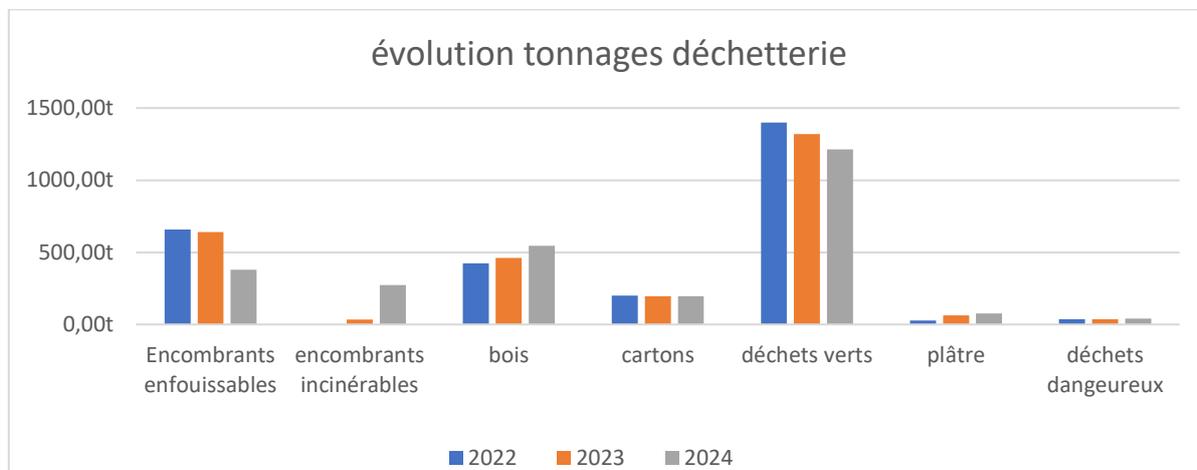
Notre parc de bennes devenant vieillissant, nous avons débuté le renouvellement de celles-ci par l'achat de trois bennes de 30m³ neuves.

Les trois déchetteries ont également été équipées de trois machines à laver afin que les agents puissent laver leurs vêtements de sécurité sur site.

Evolution des tonnages



L'année 2024 a vu une nette régression du tonnage des Ordures Ménagères Résiduelles (sacs roses). Autre bonne nouvelle suite au passage des papiers dans la collecte des sacs jaunes, les tonnages de papiers se sont bien répercutés dans les tonnages des sacs jaunes, ce qui semble prouver que les nouvelles consignes de tris ont été bien assimilées par les usagers.



ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif

Nombre de branchements neufs sur les réseaux d'eaux usées et nombre de contrôles de raccordement

Il a été réalisé 78 contrôles de branchement au réseau d'eaux usées à la demande du propriétaire et / ou en cas de vente sur l'ensemble du territoire.

Des particuliers ont raccordé 6 nouvelles habitations aux réseaux d'assainissement, et le service a contrôlé la bonne réalisation de ces travaux.

Curage de réseaux d'assainissement et vidange d'ouvrages de traitement

Pour la partie régie : 12 ouvrages de station d'épuration ont été vidangés (environ 240 m³) et 19 postes de relevage ont été nettoyés.

Pour la partie affermée :

- Cercy-la-Tour : curage du réseau unitaire de l'Avenue Louis Coudant (environ 1km)
- Moulins-Engilbert et Châtillon-en-Bazois : curage des points noirs du réseau d'assainissement sur environ 400 mètres linéaire.

Diagnostic global des systèmes d'assainissement :

La communauté de communes a décidé d'entamer un diagnostic global sur les 27 systèmes d'assainissement restant (6 déjà réalisés). En Décembre 2024, le bureau d'étude Avre Conseil a été choisi pour réaliser l'Assistance à la Maîtrise d'Œuvre de cette étude.

Réhabilitation de l'antenne du réseau d'eaux usées du Champ de Foire à Luzy :

La commune de Luzy a pour projet de refaire le champ de foire. Il existe à proximité immédiate une antenne en diamètre 300 mm qui s'est avérée en mauvais état après contrôle par passage caméra en régie. Comme cette partie du réseau est unitaire, la facture totale d'un montant de 16 351.48 € HT a été partagée en deux avec la mairie. Ces travaux ont également été l'occasion de refaire un ancien branchement (garage Goreki) à neuf.

Ce genre de travaux n'est pas subventionné.
Les travaux de Luzy doivent avoir lieu en 2025.



Mise en séparatif du réseau unitaire rues de Vauclaix et des Joncs sur la commune de Châtillon-en-Bazois.

La séparation des eaux usées et des eaux pluviales permet d'améliorer le traitement de la station d'épuration, et d'éviter des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel lors d'intempéries.



Par la même occasion, le SIAEP du Bazois a changé la canalisation d'eau potable. De ce fait, la communauté de communes a engagé des travaux pour ces deux rues (travaux programmés dans les priorités du diagnostic du système d'assainissement).

Le montant total des travaux était de 71 105 € HT. L'Agence de l'eau Loire Bretagne a subventionné cette opération à hauteur de 33 480 € HT et la CCBLM a financé 37 625 € HT sur ses fonds propres.



Extension du réseau d'eaux usées, rue des Scéneaux à Charrin :

Afin de desservir deux nouvelles parcelles viabilisées, la communauté de communes a fait une extension de réseau d'eaux usées pour la somme de 10 099.80 € TTC en utilisant ses fonds propres.

Changement d'une pompe d'orage pour la station d'épuration de Saint Honoré Les Bains :

Les pompes d'orage permettent de relever les eaux lors d'épisodes pluvieux et de les renvoyer dans les bassins de stockage. Tout cela pour protéger la station d'épuration. Le service a fait changer une pompe et a envoyé l'autre en réparation pour un montant total de 32 145.93 € TTC. Dans la continuité de cette opération, en 2025 est prévu le retour de la pompe réparée pour la remettre en place (chantier SAUR 2025).

Réfection de la berge de l'Alène à la station d'épuration de Luzy :

Avec le temps, la rivière a commencé à ronger le terrain de la station d'épuration. Pour cela, le service a retenu l'entreprise Maingaud qui a fait de l'enrochement et de la fascine vivante (haie tressée sur place pour maintenir les berges). Le montant total des travaux s'élevait à plus de 16 000 € TTC. La communauté de communes a été aidé financièrement via le Contrat de Territoire Aron / Cressonne à hauteur de 5000 € TTC, Fond propre de la CCBLM : 9 259.20 € TTC



Mise en sécurité du poste de travail de la station d'épuration de Saint Honoré Les Bains :

La communauté de communes a lancé une étude concernant la mise en sécurité des postes de travail sur cette station qui présente des risques de chute en hauteur et de noyade. Il s'agit par exemple de mise en place de caillebotis au-dessus des bassins, de gardes corps aux escaliers d'accès aux bassins, de nouveaux engins de levage pour les pompes et les moteurs, etc. Le cabinet d'études pour réaliser l'Assistance à Maîtrise d'Œuvre retenu est le suivant : cabinet d'architecte Nicole RAYMOND-KNEIPER. Le marché pour recruter les entreprises devrait être publié en 2025.

Travaux de voirie : mise à la côte des regards d'accès au réseau d'assainissement

Chaque année, le service voirie de la CCBLM réalise des réfections de routes. Certains secteurs de travaux impactent les réseaux d'assainissement : les regards d'accès doivent être remis à la bonne hauteur et parfois les structures doivent être changées. En 2024, le service assainissement a changé 1 regard, et 11 regards ont été mis à la côte dans ce cadre.

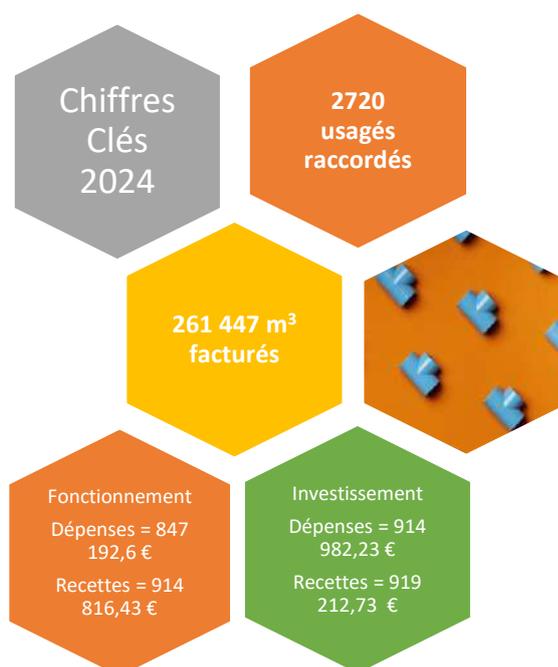
Assainissement non Collectif

Dans le cadre du contrat de délégation de service publique avec SAUR, 552 contrôles ont été réalisés en 2024, dont :

- 203 contrôles dans le cadre de vente de maison
- 259 contrôle de bon fonctionnement

Sur ces 462 contrôles, 30 % des installations sont conformes et 70 % non conformes.

- 90 dossiers neufs ou de réhabilitation



LES BÂTIMENTS ET MATÉRIELS

Au sein du pôle technique de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, se trouve le service bâtiment.

Le service bâtiment s'occupe également de la téléphonie, d'internet, du parc informatique et du parc véhicule de la CCBLM.

Pour cette année 2024 :

- La maintenance représente 20 000 € TTC
- L'entretien et la réparation représente 17 000 € TTC
- Le petit équipement représente 6 000 € TTC

Voici quelques exemples de travaux réalisés en 2024 :

- Réalisation d'une passerelle au centre social de Fours : 1729 €
- Installation d'une Clim aux Bagelles à Luzy 5280 €
- Enlèvement de l'aire de jeux de la crèche d'Alluy en régie car elle devenait vétuste et en don à l'EBE
- Réparation d'une partie de la sonorisation de la Grande halle (à poursuivre en 2025) : 1992 €
- Installation d'éclairage extérieur grâce aux CEE sur les différents bâtiments de la CCBLM (matériel fourni mais temps agent pour l'installation important en 2024) :
 - Centre social Fours / Châtillon / Moulins-Engilbert
 - Maison de Santé de Châtillon-en-Bazois
 - Bâtiments administratifs Moulins-Engilbert/ Cercy la Tour/Saint-Honoré-les-Bains
 - Crèche la Marelle à Moulins-Engilbert (Hors CEE)
 - Grande Halle
 - Déchèteries
 Opération à poursuivre si possible en 2025 pour l'éclairage intérieur.
- Lancement de la campagne de mesure Radon dans les ERP obligatoire, mesure faite sur la Marelle à Moulins-Engilbert et sur les Bagelles à Luzy. Résultats attendus à la fin de la période de chauffe en 2025.
- Publication et attribution du Marché des EPI pour entrée en application en 2025
- Remise à plat des états des lieux avec nos locataires des centres sociaux



LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2024, la CCBLM a vu sa compétence GEMAPI évoluer. En effet, jusqu'à présent, bien que compétente sur les digues de Loire, l'Etat avait accompagné les collectivités en poursuivant l'entretien et la surveillance. Cette assistance a pris fin en janvier 2024.

Une crue a eu lieu en février, et la Communauté de communes n'a pas pu assurer la surveillance correcte de ces digues. L'Etat a cependant organisé un arpentage (le premier depuis que l'obligation de surveillance était entrée en vigueur).

Ce sont donc 7,6 km de digues qu'il a fallu broyer en juillet et août pour permettre aux visiteurs de les arpenter et assurer leur accessibilité en cas de crue. Pour un total de plus de 28 000 €. Aucune autre dépense n'a été réalisée (visites d'inspection, travaux de réparation ou autre). Le tracteur des accotements a également participé à leur entretien sur les parties revêtues de la chaussée.

L'année 2024 a vu l'accélération de la préfiguration de la plateforme de proximité de Nevers pour la gestion des digues à plusieurs EPCI avec 5 réunions qui se sont tenues en présentiel et qui ont permis d'aboutir à une convention de création de la plateforme portée par l'Etablissement public Loire. Sa mise en œuvre effective doit avoir lieu en 2025.

En parallèle les contrats territoriaux ont poursuivi leurs actions. Ce sont 57 000€ de cotisation qui ont été versées en fonctionnement en 2024 pour la gestion des cours d'eau (Aron, Cresonne, Loire).

Aucun agent n'est en charge de cette compétence au sein de la CCBLM, c'est donc la DST et la DGS qui assument cette charge.



ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION

Le service intercommunal d'insertion (S2I) de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan est composé d'une dizaine d'agents employés en contrats aidés dans le cadre d'un « atelier et chantier d'insertion », dispositif insertion par l'activité économique (I.A.E) de premier niveau.

Un dispositif de l'Insertion par l'Activité Economique

Ce dispositif social spécifique permet aux personnes qui sont éloignées de l'emploi de retrouver une activité salariée, de reprendre un rythme de travail et une hygiène de vie. C'est également une période tremplin dans laquelle les agents sont accompagnés dans leurs recherches actives d'emploi ou de formation par une intervenante du CFPPA du Morvan. En 2024, 10 personnes ont bénéficié du dispositif avec une moyenne d'âge de 41,5 ans.

La spécificité d'un chantier d'insertion demeure dans le fait qu'un agent, doit rester le moins longtemps possible au sein du dispositif, il y a donc des entrées et des sorties permanentes. C'est la démarche inverse d'une entreprise classique. La structure recrute l'agent le plus en difficulté et l'amène progressivement dans le monde du travail classique. Deux sessions de recrutement ont lieu cette année pour des prises de poste au 1^{er} avril et début novembre.

L'atelier chantier d'insertion s'adresse aux bénéficiaires des minimas sociaux (bénéficiaires du RSA, Allocation Adulte Handicapé (AAH), Allocation Spécifique de Solidarité (A.S.S), des demandeurs d'emploi de longues durées). Cela se formalise par un contrat aidé de type « CDD d'insertion » d'une durée de 6 mois à raison de 28 heures hebdomadaires rémunérées aux taux du SMIC en vigueur, renouvelable jusqu'à 24 mois maximum.

Des critères d'entrées sont imposés par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des populations (**DDETSPP**) et le Conseil Départemental. Ainsi, en 2024, la CCBLM devait respecter un quota de 30% de bénéficiaires du RSA pour pouvoir obtenir les subventions. Le S2I a accueilli un seul bénéficiaire du BRSA, le seul à avoir postulé en 2024. Le quota n'a pas pu être atteint en raison du manque de candidature de ce type de public. La situation étant générale sur le département, les financeurs ont tenu compte de cette pénurie.

Un suivi socioprofessionnel a lieu tous les 15 jours sous forme d'un entretien personnalisé de 30 minutes afin de les aider dans leurs démarches actives de recherche d'emploi.

Les objectifs de sortie négociés avec les financeurs en dialogue de gestion étaient à hauteur de 50% de taux de sorties globales réparties de la manière suivante :

- de 20 % en emploi durable (CDI, CDD+ de 6 mois, création/reprise d'entreprise),
- de 15% en emploi de transition (CDD de moins de 6 mois, contrat aidé hors structure IAE),
- de 15% en sortie positive (formation, ou autre sortie négociée).

D'autres objectifs sont imposés comme le nombre de périodes de mise en situation professionnelle (stage) dans une entreprise pour découvrir un métier ou confirmer le projet professionnel. Deux agents ont fait une période d'immersion au sein de l'EBE O'ser qui leur a permis d'intégrer le dispositif à la sortie de leurs contrats d'insertion avec le S2I.



Travaux réalisés

Concrètement au quotidien, le S2I réalise des travaux d'entretien des espaces verts, des petits travaux de peinture, de menuiserie et de maçonnerie. Il vient également en appui à la logistique de manifestations.

Le chantier d'insertion intervient sur tout le territoire de la CCBLM, c'est-à-dire les 46 communes qui la composent. Par ailleurs, il est missionné en priorité sur les actions, les travaux ou les manifestations de la CCBLM soit environ 1000 heures cette année. Ce qui est peu en raison des recrutements qui n'ont pas eu lieu faute de chef d'équipe (poste vacant au cumul des périodes pendant pratiquement 6 mois).

En outre, il intervient dans les communes sur demande, en fonction des compétences dans l'équipe à raison de 3,5 €/heure / agent. A contrario aucune intervention n'est réalisée chez les particuliers.

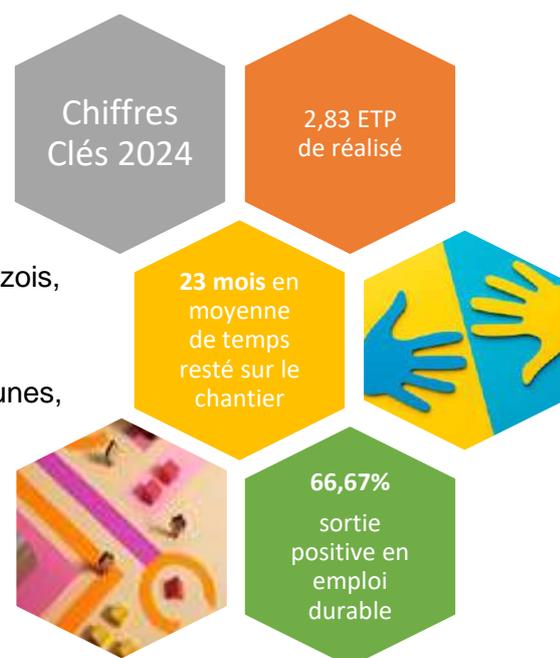
Le S2I est intervenu à hauteur de :

- 63.25% en espaces verts,
- 19.99% pour les bâtiments et les petits travaux publics,
- 4.84% pour le nettoyage et la propreté,
- 11.94% pour le transport et la logistique.

Le S2I est de plus en plus confronté à des difficultés liées au manque de mobilité des agents, tant en termes de recrutement, d'organisation de service que de sorties positives. 60% des agents n'ont pas le permis de conduire, 10% se déplace en voiturette, un agent est usagé de la ligne de bus Château-Nevers avec ses contraintes horaires et 40% n'ont aucun moyen de locomotion.

Voici quelques exemples de travaux réalisés en 2024 :

- Faucardage aux stations d'épuration,
- Travaux de peinture au Centre de Secours de Châtillon-en-Bazois,
- Travaux de logistique pour le déménagement des jeux et meubles de la Petite Crèche d'Alluy à la Maison de la Parentalité à Châtillon-en-Bazois,
- Travaux de logistique pour les Petites Scènes du Bazois,
- Distribution des Mag'2 BLM, dans les mairies
- Installation des décorations de Noël dans les communes,
- Travaux de voirie à Alluy et Biches,
- Nettoyage de chemins de randonnées et ouverture de chemins communaux.



INFOS UTILES

Au plus près de chez vous, les sites administratifs de la CCBLM :

SIÈGE SOCIAL 11 Place Lafayette 58290 MOULINS- ENGILBERT	SITE DE LUZY 3, avenue Hoche 58170 LUZY	SITE DU BAZOIS 27, rue du Dr DUBOIS 58110 CHATILLON- EN-BAZOIS	SITE DE CERCY-LA-TOUR 8, rue du Port 58340 CERCY-LA-TOUR	SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS Route des Réservoirs 58 360 SAINT-HONORE- LES-BAINS
--	--	--	---	--

Une question ? Un seul numéro de téléphone **03 86 84 33 55** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Et une seule adresse mail : contact@bazoisloiremorvan.fr

Retrouvez toutes les actualités de votre Communauté de Communes Bazois Loire Morvan sur :

- Notre site internet de la CCBLM : www.bazoisloiremorvan.fr
- Notre page Facebook : @Communauté de Communes Bazois Loire Morvan

Horaires des déchetteries Bazois Loire Morvan :

Déchetterie de Cercy-la-Tour 15 Route de Decize 06 03 85 23 76	Déchetterie de Préporché 1 681 route du Grand Bois 06 10 08 43 14	Déchetterie de Luzy 2 414 Route d'Autun 06 31 29 26 31
---	--	---

Du 1^{er} janvier au 31 mars et du 1^{er} novembre au 31 décembre :

Lundi au vendredi : 7h30 à 11h45

Samedi : 9h à 12h15

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

Lundi au vendredi : 7h30 à 11h45

Samedi : 9h à 12h15 et de 14h à 16h15

Rouy : gestion par le SGDCN

HIVER (du 1^{er} octobre au 30 avril) : Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 10:00 à 12:00 et 14:30 à 16:30 / Samedi : 09:00 à 12:00 et 14:30 à 16:30
Fermé les jeudis

ÉTÉ (du 1^{er} mai au 30 septembre) : Lundi : 10:00 à 12:00 et 14:30 à 18:00 / Mardi, Mercredi, Vendredi : 09:00 à 12:00 et 14:30 à 18:00. / Samedi : 09:00 à 12:00 et 14:00 à 18:30.
Fermé les jeudis

Vos Offices du Tourisme Rives du Morvan

13, rue Henri Renaud 58360 Saint-Honoré-Les-Bains +33 3 86 30 43 10	11, place La Fayette 58290 Moulins-Engilbert +33 3 73 21 03 00	Cours Gambetta 58170 Luzy +33 3 86 30 02 65	27, rue du Dr Dubois 58110 Châtillon-en-Bazois +33 3 86 84 10 18	Quai Antoine Lacharme 58340 Cercy-la-Tour +33 3 86 50 59 53
--	---	--	---	--

Retrouvez toutes actualités, manifestations etc. de votre territoire sur leur site internet : www.rivesdumorvan.fr ou leur page Facebook @Office de tourisme Rives du Morvan.